

Le Trait d'Union

des apiculteurs Haut-Savoyards



Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

N° 125

Printemps 2018

AUX APICULTEURS HAUT-SAVOYARDS

- ➔ **Site Internet : www.syndapi74.fr** - Site départemental Haute-Savoie
- ➔ **Pour cotisations, changements d'adresses, bulletins manquants des différentes revues :**
SYNDICAT D'APICULTURE DE LA HAUTE-SAVOIE
Monsieur André BERLIOZ - 184, route de Bloye - Charansonnex - 74150 MASSINGY
Tél. 04.50.01.45.24 - E-mail : tresorier@syndapi74.fr
Les chèques doivent être adressés directement au Trésorier et à l'ordre du Syndicat d'Apiculture
- ➔ **Renseignements et communications :** (vie de l'Association, cours apicoles, etc...)
Monsieur Pierre TOMAS BOUIL - 39 lotissement Les Noyers - 74800 AMANCY
Tél. 06 79 34 60 51 - Email : president@syndapi74.fr - Site Internet : www.syndapi74.fr
- ➔ **Assurances multirisques :**
Monsieur Frédéric BARILLIER - 41 Chemin de Mally - 74490 ONNION
Tél. : 06 75 57 07 70 - mail : assurances@syndapi74.fr
- ➔ **Groupement d'Achats :**
Monsieur Jacques PAVIA - 954, route de Loisinges - 74930 PERS JUSSY
Tél. 06.82.58.38.90 - E-mail : groupeamentachat@syndapi74.fr
- ➔ **Groupeement de Défense Sanitaire Apicole :**
Madame France GAVE - GDSA74 - 1560 Route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
Tél : 06.31.15.29.85 - mail : presidentegdsa74@syndapi74.fr
- ➔ **Médicaments :**
Monsieur Denis GERARD
GDSA74 - 1560 Route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
Tél : 06 72 49 81 93 - mail : denis_gerard1@hotmail.com
- ➔ **Vétérinaire conseil du Programme Sanitaire d'Elevage :**
Dr Florentine Giraud - giraud.florentine74@orange.fr
- ➔ **Liste des Techniciens Sanitaires Apicoles**, consulter www.syndapi74.fr onglet GDSA
- ➔ **En cas de mortalité massive aiguë avec les symptômes suivants :**
 - Tapis d'abeille mortes devant ou dans la ruche
 - Ruches vides (hors essaimage)
 - Dépopulation
 - Phénomène affectant au moins 20 % des colonies du rucher
 - Apparus dans un délai de 2 semaines maximum depuis la dernière visite.Contacteur la DDPP : Tél. direct : 04 50 10 31 05 ou le Standard : 04 50 33 55 55
- ➔ **Pour analyses d'abeilles, de couvain, de pain d'abeille ou autre matrice :**
 - 1° Suspects de maladie contagieuse : Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires
321 Chemin des Moulins - BP. 1113 - 73011 CHAMBERY CEDEX - Tél. 04.79.33.19.27
 - 2° Mortalité massive aiguë : Laboratoire de Sophia-Antipolis - Les Templiers
105 route des Chappes - CS 20111 - 06902 SOPHIA-ANTIPOLIS - Tél : 04 92 94 37 00
- ➔ **DDPP de la Haute-Savoie :**
9, rue Blaise Pascal - B.P. 82 - 74603 SEYNOD CEDEX - Tél. 04.50.10.90.70
- ➔ **Pour le Trait d'Union :**
Monsieur Pierre Tomas Bouil - 39 lotissement Les Noyers - 74800 AMANCY
Tél. 06 79 34 60 51 - Email : president@syndapi74.fr - Site Internet : www.syndapi74.fr

Vous pouvez régler par cheque toujours a l'ordre du syndicat d'apiculture de Hte Savoie.

Ou par virement :

FR76 1027 8024 1800 0150 9044 981

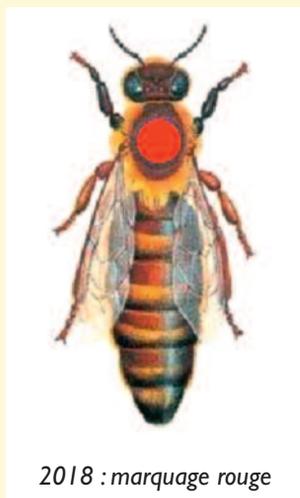
BIC CMCIFR2A



Sommaire

Editorial du Président	2
GDSA - Le mot de la Présidente	3
Assemblée Générale.....	6
Elections.....	9
La page du trésorier	10
Compte SD74	11
Compte GDSA74.....	12
Commission achats	13
Assurance.....	14
Frelon asiatique.....	16
Ruchers techniques du syndicat apicole.....	19
Comment améliorer votre rucher	22
Echos des ruchers écoles	24
Retrait du couvain de mâles	33
De l'eau pour nos abeilles	35
ANERCEA de Valence	36
Bon de commande médicaments.....	39
Qu'est-ce-que le PSE ?	40
Petites annonces	41
Concours des miels	42

Adhérer au syndicat d'apiculture permet la défense des apiculteurs, de nos amies les abeilles, tout comme la protection de l'environnement.



2018 : marquage rouge

Les articles qui paraissent dans le TU sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

Le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie a été créé en 1895. Il représente plus de 1 500 apiculteurs qui exploitent 19 000 ruches réparties harmonieusement en petits ruchers sédentaires sur l'ensemble du département. La Haute-Savoie est ainsi un des départements les mieux pollinisés de France. Il serait dommage pour notre environnement, de négliger une aide aussi précieuse !



Editorial

Une nouvelle année apicole commence. L'année qui vient sera t' elle meilleure que les précédentes ? Y a t' il des raisons d'espérer ?

Evolutions du comportement des consommateurs !... De plus en plus de personnes recherchent une alimentation saine, équilibrée et respectueuse de l'environnement. De plus en plus de personnes favorisent les circuits courts et acceptent de payer plus cher une alimentation qui rémunère les producteurs. Les scandales récents de l'agro-alimentaire, la non lisibilité des étiquettes, la recherche du profit au dépens de la qualité discréditent certaines formes de production. Saisissons cette opportunité. Soyons toujours plus rigoureux et plus exigeants sur la transparence et la qualité de nos productions.

Evolutions de l'organisation des structures de la filière apicole !... L'ensemble des syndicats apicoles se sont mis d'accord pour organiser la constitution officielle de l'interprofession de la filière. L'efficacité de cette structure dépendra de la qualité du dialogue interne, de la prise en compte des intérêts de l'ensemble des apiculteurs (familiaux, professionnels) et de la motivation des acteurs de la filière. Soyons pragmatique les clefs de la réussite sont entre nos mains.

Evolutions concernant la transition écologique de l'agriculture !... Les conclusions des états généraux de l'alimentation préconisent des solutions qui préservent l'environnement, la biodiversité et la santé humaine. La mise en œuvre de ces solutions exigera

la mobilisation de tous les apiculteurs.

Evolutions sur la réglementation des pesticides néonicotinoïdes !... Des lueurs d'espoir sur l'interdiction de ces pesticides ont été rapidement assombries par la décision de l'ANSES d'autoriser le Sulfoxaflor. La mobilisation citoyenne a permis de contrer cette décision.

Ces quelques signes d'espoir ne doivent pas masquer la réalité qui reste encore difficile pour nos abeilles et pour la qualité de notre environnement.

Le syndicat poursuit ses missions pour sauvegarder les abeilles et l'intérêt des apiculteurs :

- Par l'amélioration de sa gestion . Le paiement en ligne des cotisations sera opérationnel pour la prochaine saison.
- Par l'amélioration des connaissances. Le syndicat organise sa deuxième conférence technique le samedi 10 mars à Arenthon. Jean-Luc Brunet, ingénieur à l'unité de recherche abeilles et environnement INRA, nous présentera le résultat de ses travaux sur les problèmes de fertilité des mâles dus à l'évolution des conditions environnementales.
- Par la création d'un rucher technique d'abeilles endémiques. L'objectif est de stabiliser une souche compatible avec celle des ruchers de fécondation de Sixt et de Bellevaux (parc des Bauges) pour tester des pratiques apicoles innovantes. Tous ceux qui souhaitent participer à ce projet peuvent nous rejoindre.

- Par le concours des miels Savoie Mont Blanc. Ce concours stimule la recherche de l'excellence. Je vous remercie pour votre participation en 2017. La qualité des miels présentés au concours était d'un très bon niveau.
- Par l'organisation de la lutte contre les maladies et la distribution de médicaments à prix réduits par le GDSA.
- Par le réseau de surveillance du frelon asiatique. Les premiers frelons ont été détectés à Cran Gevrier en septembre 2017. Cette année il faudra renforcer la vigilance et organiser la lutte par le piégeage et la destruction des nids.
- Par la qualité de la formation des 5 ruchers écoles réalisée par des apiculteurs bénévoles de plus en plus sollicités. Qu'ils en soient remerciés !

Tous les membres du bureau vous remercient de votre confiance et de votre participation aux activités du syndicat. Nous vous convions à notre prochaine Assemblée Générale le 15 avril à Annemasse où nous aurons le plaisir de vous rencontrer.

Pierre TOMAS BOUIL, président

Appel aux apiculteurs de Haute-Savoie

Le rucher technique recherche dans le cadre de la préservation de l'abeille endémique de Haute-Savoie, des souches d'abeilles locales adaptées à notre environnement.

Si vous possédez une colonie que vous considérez comme exceptionnelle (comportement, récolte miel), **veuillez contacter le rucher technique à l'adresse suivante : ruchertechnique@syndapi74.fr**

GDSA

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers collègues

Voilà le retour du printemps et une nouvelle saison s'annonce pleine de promesses.

Les visites de printemps vont bientôt commencer ainsi que les bilans de fin d'hivernage. Evaluer la force vitale des colonies et les réserves nécessaires pour attendre les premiers nectars, si ce n'est pas encore fait, préparer de nouveaux cadres pour renouveler les vieilles cires, la saison se prépare et tout va maintenant aller très vite.

En ce début d'année 2018 j'ai le plaisir de vous annoncer une bonne nouvelle : nous avons obtenu le renouvellement de notre agrément préfectoral nous autorisant à

délivrer des médicaments de lutte contre varroa (PSE). Ce résultat nous le devons au dévouement de toute l'équipe technique et administrative du GDSA. Je tiens à saluer l'engagement des TSA sur le terrain, le travail de notre vétérinaire Florentine Giraud à nos côtés, l'assiduité de la secrétaire et la sagacité du trésorier. Ce renouvellement du Programme Sanitaire d'Elevage (PSE) n'est pas une fin en soi, mais juste un permis de fonctionner pour les 5 ans à venir sous certaines conditions fixées par un arsenal de textes législatifs.

Vous savez maintenant qu'il n'existe aucun moyen de lutte contre varroa efficace à 100%. Nous devons donc renforcer et diversifier notre lutte.

L'une de ces méthodes dite biotechnique, utilisée avec succès par des apiculteurs professionnels, consiste à retirer le couvain de mâles. Un résumé de cette méthode vous est présenté dans ce TU avec une petite vidéo à l'appui pour bien comprendre. <https://www.youtube.com/watch?v=gel8dsjSPK8>

Ces mesures de lutte alternative viennent en complément des traitements autorisés avec AMM que vous soyez en conventionnel ou en bio.

Vous trouverez également dans ce numéro, la présentation d'un nouveau médicament, le Varromed toujours pour lutter contre varroa également utilisable en bio.

Autre sujet traité, le foyer de fièvre catarrhale ovine en Haute-Savoie, quel impact sur les colonies d'abeilles ?

Information pratique, le GDSA organise la collecte de vos lanières usagées ou périmées afin d'en assurer le traitement par incinération.

Pensez à rapporter vos lanières usagées ou périmées, soit le jour de l'AG ou aux permanences lors du retrait de votre commande ou aux ruchers écoles. Des bacs de récupération seront mis à votre disposition.

Je pensais pouvoir terminer cette tribune sans vous parler de notre intégration à l'Organisme à Vocation Sanitaire régional, ce qui aurait signifié que tout était rentré dans l'ordre. Espérons que notre nouvelle intervention en fin d'année 2017 (GDSA73, GASA01, GDSA69) auprès du Préfet de Région fera progresser la situation.

Pour finir, remercions le Conseil Savoie Mont-Blanc qui malgré les nouvelles orientations liées à l'application de la loi NOTRe souhaite continuer à nous soutenir, malgré la complexité de cette nouvelle organisation des territoires. Et n'oublions pas non plus le soutien des communes qui nous reçoivent et mettent gracieusement à notre disposition des sales de réunion, merci à tous !

Je vous souhaite de belles colonies populeuses pour une belle saison apicole 2018 !

France Gave



Foyers de FCO en Haute-Savoie

POURQUOI L'APICULTURE EST CONCERNÉE? QUELS RISQUES POUR LES ABEILLES ?

Peut-être avez-vous entendu parler des foyers de FCO chez les éleveurs de bovins en novembre 2017 en Haute-Savoie.

La FCO : Fièvre Catarrhale Ovine, également appelée maladie de la langue bleue, est une maladie virale, transmise par un moucheron piqueur hématophage (Culicoides).

Les espèces sensibles à la FCO sont les ruminants domestiques (ovins, bovins, caprins) et sauvages.

Quels moyens de luttés pour les éleveurs ? Vous pouvez consulter le lien ci-dessous :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Protection-et-sante-animale/Veterinaires-et-sante-animale/Fievre-catarrhale-o-vine>

Retour sur la situation fin janvier 2018

Très rapidement une campagne de vaccination a été mise en place dans les élevages de Haute-Savoie. L'évolution rapide du nombre de départements touchés par les cas de FCO et le manque de vaccins ont poussé les autorités à mettre fin à l'obligation de vacciner fin décembre 2017.

Quels risques pour les abeilles ?

La désinsectisation des bâtiments, des véhicules et des animaux est l'une des mesures de lutte contre la FCO. Les produits utilisés pour le contrôle des mouches culicoïdes sont des insecticides appartenant à la famille des pyréthrinoïdes (perméthrine, deltaméthrine, cyperméthrine ...). ^(1*)

Ces substances sont très actives contre les insectes volants dont l'abeille. Ces pyréthrinoïdes ont une action initiale rapide ainsi qu'une excellente rémanence (6 à 12 semaines).

En plus de son action insecticide rapide, c'est aussi cette « qualité » de rémanence qui pose problème aux apiculteurs et à leurs abeilles en provoquant des dépopulations de colonies. Ces pyréthrinoïdes peuvent être retrouvés dans les eaux de ruissellement très attractives pour les abeilles butineuses d'eau au moment de la reprise de ponte de la reine.

Conséquences directes et indirectes ?

Pour les colonies d'abeilles évoluant dans le périmètre d'une exploitation agricole concernée par la FCO ou des abattoirs dans lesquels des mesures de désinsectisation ont

été appliquées, il existe un risque d'observer des phénomènes de surmortalité dans vos ruchers, avec possible observation de mortalité massive ou dépopulation dans les colonies d'abeilles.

Que faire, comment limiter le risque ?

Si votre rucher est à proximité d'un élevage concerné par des mesures de désinsectisation ou d'un abattoir

- Equiper vos ruchers d'un abreuvoir d'eau salée, si possible avant l'arrivée des colonies ou avant la reprise d'activité.
- Contacter l'éleveur et établir le dialogue. L'informer du risque pour les abeilles et demander à être informé si des traitements sont effectués.
- Visiter aussi souvent que possible vos colonies d'abeilles situées dans les zones à risque et surveiller l'état sanitaire de vos colonies (toutes les 3 semaines).
- Evaluer les risques et si nécessaire déplacer les ruches
- Vigilance particulière aux abords des abattoirs (Bonneville, Megève et Bellegarde)

Qui contacter ?

Si votre rucher est situé dans une zone à risque, en cas de mortalité massive aigüe ou dépopulation de vos colonies :

contacter la DDPP :

04 50 10 31 05

ou le Standard : 04 50 33 55 55.

Dimanches et jours fériés :

04 50 33 60 00

(1) MEFISTO produit désinfectant, insecticide, bactéricide et virucide très fréquemment utilisé pour lutter contre le moucheron culicoïde.*



Assemblée Générale

**L'AG se déroulera à la salle
MARTIN LUTHER KING
Le Dimanche 15 avril
2, rue des frères Tassile
74100 ANNEMASSE**

Dès 8 h 00 :

Aux stands des annonceurs

- Achat, vente, échange de cire, matériels, etc.

Au stand du syndicat

- Produits disponibles : ouvrages d'apiculture, affiches, enveloppes,
- Médicaments,
- Récupération des bandes usagées,
- Encaissement des cotisations en retard, nouvelles inscriptions,
- Election et dépouillement,
- Boîte à idées.

9 h 00 : ASSEMBLEE GENERALE

Ordre du jour :

- Compte rendu moral
- Compte rendu financier
- Election
- Compte rendu moral et financier du GDSA
- Compte rendu des diverses activités

11 h 15 : CONFÉRENCE

« Evolution de l'organisation de la filière : interprofession, transition écologique et réglementation des pesticides » par un représentant du syndicat national.

12 h 00 : Repas en commun

14 h 30 : CONFÉRENCE

« Le pouvoir de l'eau dynamisé et revitalisé » par Henry HUMBERT, agriculteur à Andilly

Menu à 22 Euros

Terrine de lapin aux noisettes

*Suprême de poulet
sauce champignons*

Riz, tomate provençale

Fromage

Omelette norvegienne

Café

Envoi des inscriptions avec le règlement

avant le 5 avril à

M. André FAVRE

8, impasse côteau

74100 ANNEMASSE

BULLETIN DE VOTE

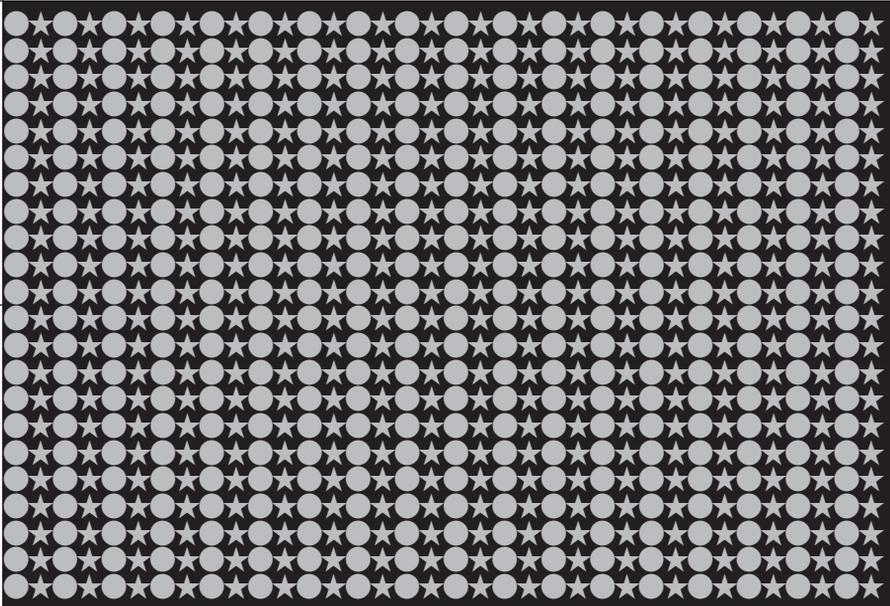
BON REPAS

VOLET 1

- Jean-Charles DELETRAZ
- Jacques PAVIA
- Didier MOUCHET
- Pierre TOMAS-BOUIL

VOLET 2

VOLET 3



TALON

NOM : PRENOM :

COMMUNE : CANTON :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du 15 Avril 2018

Je soussigné _____
domicilié à _____

_____ désire participer au repas organisé à Annemasse, accompagné de _____ personne(s)

Je joins à la présente inscription un chèque de :

22 € x _____ = _____
représentant le coût de ce(s) repas et libellé au nom du Syndicat.

A ADRESSER avant le 5 avril 2018 à :
M. André FAVRE
8, impasse côteau
74100 ANNEMASSE

Nota : Les demandes non accompagnées du titre de paiement ne seront pas prises en considération. Il ne sera pas délivré de coupon repas à l'Assemblée Générale.

Elections

Cette année, c'est au tour des apiculteurs de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois de renouveler leurs 4 représentants au conseil d'administration du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie. (Vous trouverez ci-contre la liste des cantons votants)
Apiculteurs, utilisez le bulletin de vote joint à votre Trait d'Union, car il garantit l'anonymat. Les bulletins reçus par correspondance sont séparés du talon après pointage sur la liste des électeurs et rejoignent l'urne sans être ouverts. Ils se mélangent aux bulletins amenés le jour de l'Assemblée Générale et le dépouillement se fait globalement.

Les candidats sont :

- Jean-Charles DELETRAZ
- Didier MOUCHET
- Jacques PAVIA
- Pierre TOMAS-BOUIL

Seuls les apiculteurs domiciliés sur les cantons de ANNEMASSE, CRUSEILLES, FRANFY, REIGNIER-ESERY, SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS et SEYSSEL peuvent participer au vote.

Vous avez deux moyens pour voter :

1. - par correspondance

Vous utilisez exclusivement le bulletin de vote de votre Trait d'Union. Vous pouvez rayer ou laisser des candidats à votre gré. Vous remplissez complètement le talon (sinon bulletin nul). Vous repliez le volet 1 sur le volet 2, puis repliez le tout sur le volet 3 en laissant bien apparaître le talon. Agrafez, scotchez, collez... pour que le bulletin reste ainsi plié.

Glissez-le dans une enveloppe affranchie avant le 5 avril et adressée à

Jean-Charles DELETRAZ
120, clos des Airelles
74930 REIGNIER

2. - directement

Une urne sera à votre disposition de 8 h 00 à 10 h 15 pour déposer votre bulletin le 15 avril 2018 à ANNEMASSE. N'oubliez pas de prélever votre bulletin de vote dans votre Trait d'Union (page précédente).

La page du Trésorier

A l'heure où je rédige cet article (10/02/2018) vous êtes près de 1000 à vous être acquittés de votre cotisation, soit près de 70% de renouvellement c'est un bon résultat merci pour votre fidélité.

Les retardataires recevront un rappel avec leur TU de printemps, n'attendez pas le dernier moment pour régulariser votre adhésion et vos abonnements aux revues.

Cette année j'ai reçu un tel nombre de déclarations de rucher que j'ai dû renoncer à les renvoyer à leurs expéditeurs, après les avoir stockées elles ont été envoyées le 30 Décembre au DGAL avec un petit mot pour le ministère qui m'a répondu qu'il ne traiterait plus les déclarations envoyées hors délai (pour rappel du 01/09/2017 au 31/12/2017)

Donc comme je le craignais je reçois toujours des déclarations qui ne seront jamais traitées !!

J'en profite pour vous rappeler que la déclaration de rucher Cerfa N° 13995*04 est à envoyer au :

**DGAL Déclaration de ruches
251 rue de Vaugirard
76732 Paris Cedex 15**

**Ou par internet sur le site :
mesdemarches.agriculture.gouv.fr**

**Le N° SIRET est à demander à la
Chambre d'Agriculture voir la marche
à suivre sur votre TU**

Je reçois encore beaucoup de bulletins d'adhésion à l'assurance Groupama qui est gérée par M. Frédéric Barillier, et là aussi je suis obligé de retourner le document à son expéditeur.

Je vous rappelle que la fiche de renseignements est obligatoire veillez à bien la remplir avec le nombre de ruche numéro de téléphone, adresse mail, et surtout veillez bien à soigner votre adresse car de nombreux TU me sont revenus car l'adresse n'était pas complète. En effet où autrefois un lieu dit servait d'adresse la poste a mis en place des numéros et des noms de chemins ou de rues.

S'il vous plaît n'agrafez pas votre cheque à la fiche d'inscription, car je perds beaucoup de temps pour détacher le tout.

Vous êtes très nombreux à m'avoir communiqué votre adresse mail ce qui devrait permettre des échanges beaucoup plus réactifs.

Faire connaître notre groupement doit rester le souci de tous, vous semblez l'avoir bien compris car nous accueillons à ce jour 34 nouveaux adhérents, vous pouvez aussi visiter le nouveau site informatique du syndicat qui a été complètement reconstruit il devrait vous permettre de trouver un maximum d'infos sur l'apiculture Haut-Savoie (Ruchers écoles, déclaration de rucher, les membres du CA, les contacts etc.)

Vous trouverez dans ce bulletin le compte d'exploitation et le bilan de l'année 2017 sous réserve d'adoption à l'AG du 15 Avril 2018.

Pour le projet de création d'un logiciel permettant de soulager le travail des bénévoles (Adhésions, Assurances Achats, GDSA) la commission a travaillé et vu différents supports, et à l'unanimité c'est la société Arrêt Net qui a été retenue.

Cette société ne partait pas dans l'inconnu car elle a déjà réalisé le logiciel de gestion de nos amis les apiculteurs dauphinois (SAD) qui après deux saisons de fonctionnement donne toute satisfaction.

Vu que plus de 70% des apiculteurs sont informatisés, ce nouveau logiciel permettra de faire toutes les opérations en ligne, mais bien sûr la formule papier actuelle sera maintenue pour les réfractaires du Net.

Nous espérons que tout sera prêt pour la nouvelle saison et vous tiendrons au

courant de la progression des travaux et vous invitons à consulter le site internet du syndicat.

Enfin pour terminer je tiens à remercier les nombreux apiculteurs qui m'ont adressé leurs vœux, et je vous donne rendez vous à l'Assemblée Générale d'Annemasse le dimanche 15 Avril 2018, où je serai a votre disposition pour répondre à vos questions.

A Berlio

Compte SD74

COMPTE DE RESULTAT DU SD74 AU 31/10/2017

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
SNA	13.921,00 €	Cotisation adherents	53.333,00 €
AEF	4.920,00 €	TU pub	430,00 €
SDA	3.245,00 €	Vente de livres	1.002,15 €
TU	15.019,92 €	Plus value VM	320,32 €
AG	621,40 €	Subventions	6.000,00 €
Fourniture administrative	335,87 €	Remboursement prêt ANC	424,50 €
Fonctionnement	3.721,93 €		
Cotisation GDSA	7.032,00 €		
Concours miel	2.804,88 €		
Frais tenue de compte	51,66 €		
Frais postaux et telecoms	893,93 €		
Cotis Fara/Frapna	40,00 €		
Prestation de service	2.284,80 €		
Achats marchandises	1.257,47 €		
Locations salles	458,00 €		
Frais conferencier	300,00 €		
Assurances	454,46 €		
TOTAUX	57.362,32 €		61.509,97 €
RESULTAT EXERCICE	4.147,65 €		
BALANCE	61.509,97 €		61.509,97 €

BILAN DU SD74 AU 31/10/2017

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Banque CM	32,08 €	Resultat exercice 2016	33.455,33 €
Livret Bleu CM	27.142,75 €	Resultat exercice 2017	4.147,65 €
Part B CM	10.291,00 €		
Caisse	137,15 €		
TOTAUX	37.602,98 €	TOTAUX	37.602,98 €

Compte GDSA 74

COMPTE GÉNÉRAL GDSA 74 AU 31/12/2017

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Frais de gestion		Subvention SMB	10.000,00 €
Frais bancaires	126,00 €	Adhésions (2016)	7.320,00 €
Fournitures	564,67 €		
Frais postaux	49,20 €	Intérêts sur livret	
Mission & Réception (Repas et hébergement)	2067,61 €	CSL (h)	2,02 €
Matériel	322,49 €	livret a (w)	271,84 €
Frais de déplacements (KM)	3.577,34 €	Cloture cpte inactif Z	226,64 €
Cotisation FNOSAD	4.392,00 €	Rbt Frais bancaires	59,00 €
Honoraires Vétérinaire	3.918,30 €		
Actions de formations	3.344,87 €		
Dons	239,02 €		
TOTAL GENERAL	18.605,00 €	TOTAL GENERAL	17.879,50 €
Résultat négatif exercice 2017	-722,00 €		
TOTAL GENERAL	17.879,50 €		17.879,50 €

BILAN GDSA 74 COMPTE GÉNÉRAL AU 31/12/17

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
Solde Compte 2017	4.662,89 €	Avoir 2016	7.351,40 €
Opé. 2016 débitées sur 2017	652,74 €	Opé. 2017 débitées sur 2018	33,00 €
Compte sur Livret	1.346,77 €		
Résultat Exercice 2017	722,00 €		
BALANCE	7.384,40 €	BALANCE	7.384,40 €

COMPTE MÉDICAMENTS DU GDSA 74 AU 31/12/2017

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Achat de médicaments	78.567,60 €	Ventes de médicaments	77.434,00 €
Frais de gestion		Frais Expédition	5.481,00 €
Frais bancaires	188,40 €		
Frais postaux	3.043,02 €	Variation stock Fin 2017	3.891,83 €
Mission & Réception	0,00 €		
Matériel	13,82 €		
Frais de déplacements	783,20 €		
Honoraires Vétérinaire	1.737,05 €		
Divers (rbt adhésion)	9,00 €		
Don	221,50 €		
TOTAL GENERAL	84.563,59 €	TOTAL GENERAL	86.806,83 €
Résultat positif exercice 2017	2.243,24 €		
TOTAL GENERAL	86.806,83 €	TOTAL GENERAL	86.806,83 €

BILAN GDSA 74 COMPTE MÉDICAMENTS AU 31/12/17

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
Solde Compte 2017	13.826,67 €	Avoir 2016	104.135,71 €
Livret A 2017	73.809,37 €		
Stock 2017	18.669,91 €	Résultat Exercice 2017	2.243,24 €
Caisse	73,00 €		
BALANCE	106.378,95 €	BALANCE	106.378,95 €

Commission achats

VENTE DES POTS 2017 COMPTE RENDU PROVISOIRE

DEPENSES		RECETTES	
	Montant		Montant
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achats de marchandises	14 750 €	Ventes de marchandises	16 736 €
Transport des pots	597 €		
Autres charges externes	102 €	Intérêts bancaires	13 €
Autres charges	21 €		
TOTAL des charges	15 470 €	TOTAL des produits	16 749 €
BENEFICE d'exploitation	1 279 €		
TOTAL GENERAL	16 749 €	TOTAL GENERAL	16 749 €

VENTE DES POTS 2017 COMPTE RENDU PROVISOIRE

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
Stock au 01/10/2017	2 046 €	Capital	9 250 €
Disponibilités	9 250 €	Stock au 31/12/2017	966 €
		Bénéfice comptable	1 080 €
TOTAL GENERAL	10 955 €	TOTAL GENERAL	10 955 €

La situation de la trésorerie s'est largement améliorée depuis 3 ans, nous serons bientôt à plus de 10 000 € de réserve en 2018. Cette évolution est due à la baisse des charges depuis 3 exercices. Elles ont été divisées par 3 sur cette période.

Le plancher a été atteint, il ne reste qu'une petite marge de progression de 100 € ; soit plus rien.

D'ailleurs, 2018 s'annonce comme une grosse année avec plus de 27 000 € de commandes, soit 420 cartons.

Ça en fait des pots !

Les projets de notre syndicat auront probablement besoin de ces réserves.

A tous une très bonne année apicole.

Jacques Pavia

Assurance

ASSURANCE APICOLE DU SYNDICAT D'APICULTURE

S'assurer ! Pas seulement pour se rassurer ... Pourquoi une assurance spécifique apiculture ?

L'assurance du Syndicat d'Apiculture est un contrat spécifique dit « Bétails spéciaux » proposé par GROUPAMA à un tarif défiant toute concurrence. Elle est indispensable pour vous protéger des risques liés à l'élevage des abeilles, insecte supposé domestique mais aux comportements imprévisibles, surtout lorsqu'on doit intervenir au cœur de la ruche dans le couvain ou sur les réserves de miel et de pollen.

A ce prix, bien dommage de s'en priver !

L'assurance vous couvre en responsabilité civile pour tous les accidents et les dégradations que pourrait causer votre activité aux tiers voisins, promeneurs ou animaux et aux biens matériels et immobiliers. En multi-risques, elle vous protège également contre les vols, l'incendie, la tempête, l'accident de transport et certaines maladies des abeilles. Elle offre surtout la possibilité de redémarrer dans de meilleures conditions lorsque vos abeilles et vos ruches ont subi des dommages.



Maladie des abeilles...

Avancement des inscriptions 2018

J'ai pris la relève pour la gestion de l'assurance apicole du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie en novembre 2017. Les candidats à cette fonction ne se sont pas précipités ... Je sais pourquoi aujourd'hui. Après un démarrage timide, j'ai vu ma boîte à lettre se remplir comme jamais avec des arrivages de 25 à 30 lettres. Même le facteur a dû s'adapter en faisant des lots spécifiques. Heureusement, un petit lifting du programme Excel hérité de nos anciens m'a permis de faire face sans me laisser déborder. Bref, le rush est passé et on respire mieux.

Nous sommes impatients de voir arriver le paiement en ligne en 2019. Espérons qu'il diminuera considérablement le nombre d'inscriptions par courrier.

Au 11 février 2018, nous avons déjà enregistré 626 inscriptions et 7864 ruches. 9190 euros ont été encaissés. Assez pour garantir l'équilibre de notre trésorerie. Mais beaucoup reste encore à faire pour atteindre le chiffre record de 2017 avec 12 306 euros et 766 adhérents. Pour les retardataires, nous comptons sur vous !

Les sinistres

La mobilisation de tous est nécessaire, car coté sinistres, nous devons faire face à une situation peu ordinaire. Après un vol et des dégradations sur des ruches en 2016 (6500 € remboursés), nous avons dû dédommager un nouveau sinistre pour le vol d'une

remorque de transhumance en 2017 (3500 euros). Notre assureur GROUPAMA nous a fait part de son inquiétude face à l'augmentation considérable du nombre de vols de ruches. Si cela se poursuit, nous risquons une augmentation de nos tarifs, voire pire, la remise en cause de notre contrat GROUPAMA. Dans ces circonstances, seule l'augmentation du nombre des assurés nous permettra de maintenir des tarifs attractifs et des dédommagements plus faciles des sinistres.



Chute d'arbre

Retour d'expérience ...

Dans le contexte actuel d'augmentation des vols et des dégradations, chaque apiculteur doit être vigilant afin de limiter les risques : veiller à ne pas trop exposer vos ruchers, verrouiller vos véhicules et vos remorques et dans la mesure du possible protéger les sites par des clôtures et des dispositifs anti-vol.

Les mauvaises pratiques apicoles sont également en cause dans de nombreux cas de mortalité. Nous vous encourageons à vous rapprocher de vos ruchers école afin de renforcer vos connaissances et partager les bonnes pratiques avec des apiculteurs expérimentés. Il est du devoir de chacun de se perfectionner pour que l'apiculture reste un plaisir et pour garantir la bonne santé de nos abeilles.

En recherche de nouvelles solutions pour la protection des ruches et des apiculteurs, l'assurance a prévu de participer au projet « Rucher Technique » en fournissant des dispositifs contre le vol et pour le suivi des ruches. Il s'agit de tester et évaluer différents systèmes proposés dans le commerce afin de sélectionner ceux qui correspondent le mieux à nos besoins. Bien entendu, vous serez invités à partager vos expériences sur ce sujet.



Tempête

Récépissé d'adhésion et attestation foires et marchés

Lors de votre inscription, un récépissé d'adhésion est enregistré en format PDF et envoyé par mail ou par courrier si une enveloppe timbrée a été fournie pour le retour. Si vous ne l'avez pas reçu, le plus simple est d'informer l'assurance par mail. Il vous sera communiqué en retour.

Concernant l'attestation foires et marchés nécessaire pour la commercialisation de votre production, elle est envoyée uniquement sur demande par l'Assurance GROU-PAMA. Si vous avez omis de la demander, il est toujours temps de la réclamer par mail ou par téléphone.

Pour joindre l'assurance SYNDAPI 74 :

• Portable : **06 75 57 07 70**

Si pas de réponse, laisser un message ou un SMS avec vos coordonnées

• Email : **assurance@syndapi74.fr**

Frelon asiatique

Le réseau départemental de surveillance du frelon asiatique poursuit sa mission de vigilance. Il est animé par 26 référents frelons qui supervisent 26 secteurs géographiques. Les référents frelons ont été recrutés parmi les apiculteurs volontaires aux Assemblées Générales de Thonon et du Grand Bornand. Chaque printemps les mairies invitent la population à signaler la présence d'insectes ou de nids suspects via une boîte mail gérée par le réseau de surveillance. Si la présence d'un frelon asiatique ou d'un nid de frelon asiatique est signalée dans un secteur, le référent frelon correspondant réalise toutes

les investigations. La présence confirmée de frelons ou de nids est transmise à la FREDON-RA qui établit la cartographie régionale et au muséum d'histoire naturelle qui établit la cartographie nationale. L'objectif de ce réseau est de détecter la présence des frelons au plus tôt pour lutter contre ce prédateur afin de limiter sa progression. Lorsqu' il est installé et que le nombre de nids devient important la lutte est difficile. Le réseau de surveillance de notre département a très bien fonctionné. Les premiers frelons asiatiques ont été détectés par un apiculteur à Cran Gevrier en septembre.

Le frelon asiatique est donc présent en Haute Savoie.



Cette année le réseau va renforcer sa mission de surveillance et participer à l'organisation de la lutte. Le frelon asiatique est un prédateur qui consomme tous les insectes pollinisateurs d'une manière générale. Il perturbe l'équilibre environnemental par ses prédatations d'insectes et trouble l'ordre public lorsqu'il recherche sa nourriture. Si les apiculteurs sont très actifs dans cette lutte l'ensemble de la population est concernée. Pour des raisons d'efficacité la lutte doit être organisée dans toutes les zones d'un territoire. Sinon les zones traitées vont être ré-infestées par les zones non traitées.

La lutte est organisée à partir :

- **Du piégeage.** Les pièges actuels ne sont pas sélectifs. Ils doivent être installés dans des zones stratégiques définies à partir des observations de surveillance et contrôles fréquemment pour libérer les insectes non ciblés.

- **De la destruction de nids.** Elle doit être réalisée par des professionnels qui maîtrisent l'usage des produits utilisés et les règles de sécurité pour éliminer des nids situés à plus de 20 mètres de hauteur.

Le problème du financement de la lutte contre le frelon asiatique se pose avec acuité cette année.

Pourquoi le frelon asiatique est-il classé en dangers de deuxième catégorie ? Ce qui signifie que l'organisation et les coûts de la lutte ne sont pas pris en charge par l'Etat.



Qui prend en charge cette lutte, qui concerne l'ensemble de la population dans notre département? Les apiculteurs qui subissent de plein fouet ce fléau n'ont pas les moyens financiers de supporter cette charge.

Toutes ces questions financières doivent être solutionnées rapidement car le frelon poursuivra sa progression si la lutte n'est pas mise en place au début du printemps.

*Pierre TOMAS BOUIL,
animateur départemental réseau
frelons asiatiques.*

Miellerie des Bauges

Notre association est ouverte à tous ceux qui désirent nous rejoindre, que vous soyez un membre bienfaiteur ou un apiculteur du plus petit (même si vous ne possédez qu'une ruche) au plus grand, vous êtes tous les bienvenus.

Nos coordonnées : <http://mielleriecollectivedesbauges.com/>

Facebook : « MiellerieCollectivedesBauges »,

VARROMED NOUVEAU MÉDICAMENT DE LUTTE CONTRE VARROA PROPOSÉ PAR LE GDSA



- Utilisation à l'intérieur de la ruche.
- Le produit doit être versé lentement sur les abeilles entre les cadres du couvain occupés par des abeilles.
- Avant utilisation, le produit doit être à une température comprise entre 25 et 35 °C, puis être bien agité.
- Le produit est versé lentement entre les cadres de couvain occupés par des abeilles. La dose doit être ajustée à la taille de la colonie par des administrations répétées à des intervalles de 6 jours en tenant compte du taux d'infestation lors du traitement de printemps et d'automne.
- Ce médicament vétérinaire est irritant pour la peau et les yeux.
- L'application de traitement nécessite le port de gants, et de lunettes de protection.
- En cas de contact accidentel avec les yeux, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante propre pendant 10 minutes.
- Le traitement doit être utilisé hors période de miellée dans les colonies d'abeilles avec ou sans couvain.
- **Ce traitement doit être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre varroa dans des ruches présentant des taux d'infestation faibles à modérés.**
- S'assurer que les abeilles traitées aient un accès suffisant à l'eau de boisson.

Posologie et fréquence d'administration

POSOLOGIE VARROMED				
Nombre d'abeilles dans la colonie	5 000 - 7 000	7 000 - 12 000	12 000 – 30 000	> 30 000
Varromed (ml)	15 ml	15 à 30 ml	30 à 45 ml	45 ml

FREQUENCE DU TRAITEMENT			
Saison	Nombre d'applications	Seuil pour le premier traitement	Traitement répété
Printemps	1 ou 3	Le traitement est effectué au début de la saison lorsque la population de la colonie s'accroît et que la chute naturelle est supérieure à 1 acarien par jour.	Si plus de 10 varroas par jour, le traitement doit être répété tous les 6 jours au maximum 3 fois.
Automne	3 jusqu'à 5	Le traitement est effectué aussi rapidement que possible après la récolte quand les chutes sont supérieures à 4 varroas par jour.	3 applications à 6 jours d'intervalle. Après la 3 ^e application, si plus de 150 varroas par jour ou 90 varroas pour les essaims répéter 2 fois le traitement. (5 traitements maximum)
Hiver	1	Application hors couvain.	sans objet.

Rucher technique du syndicat d'apiculture

ETAT DES LIEUX



Depuis les années 80, la mortalité des abeilles est devenue une des principales préoccupations des apiculteurs. La réponse des scientifiques reste évasive : causes multifactorielles. Les remèdes proposés n'apportent pas de solution durable : médicaments contre les bactéries et les maladies, pesticides et traitements de choc contre les parasites, apport de sirop pour les colonies faibles. Dans ce contexte peu encourageant, les apiculteurs se mobilisent pour réfléchir à des actions à entreprendre pour faire face à ce fléau.

Un problème bien posé est à moitié résolu. D'abord définir les causes :

Effet	Cause	Remède
Présence de pesticides	Culture intensive	Réglementation – Faire évoluer le modèle économique !
Importation d'abeilles non adaptées à notre environnement	Pénurie d'essaims	Augmenter la production d'essaims Elevage de reines
Colonies faibles - Mortalité - Maladies	Manque de connaissances et mauvaises pratiques	Formation des apiculteurs Développer les ruchers école
Diminution des ressources mellifères Diversité pollinique	Culture intensive et remembrement	Action biodiversité – Semences et plantations
Agents infectieux et parasites	Introduits par la mondialisation	Groupeement Sanitaire Apicole
Réchauffement climatique	Elevage et sélection abeille endémique	Rucher d'élevage – Recherche scientifique
Pollution atmosphérique	Concentration de l'habitat - Société énergivore	Sensibilisation et éducation – Revoir le modèle de société

DEFINIR DES PISTES D'ACTION

Des actions ont déjà été engagées notamment pour combattre les agents infectieux et les parasites : le GDSA (Groupeement Départemental Sanitaire Apicole) distribue des médicaments sous contrôle vétérinaire et forme des agents sanitaires pour aider les apiculteurs à améliorer la santé des ruchers.

Mais beaucoup reste à faire dans les autres domaines notamment pour diminuer l'importation d'abeilles exotiques non adaptées à notre environnement et renforcer la résistance des souches locales. Ainsi, plusieurs Ruchers Ecole se sont déjà lancés dans l'élevage de reines d'abeilles noires avec des résultats intéressants. Cette abeille semble mieux résister à notre environnement et au climat haut-savoyard. Il apparaît nécessaire d'encourager et d'accompagner ces initiatives, d'en mesurer concrètement les effets et d'intéresser un plus grand nom-

bre d'apiculteurs à l'élevage de ces abeilles endémiques.

A partir de ces premiers constats, il est vite apparu que le Syndicat doit avoir un rôle moteur et fédérateur dans ce type d'action. Ainsi le groupe projet est arrivé à la conclusion qu'il serait utile de créer un RUCHER TECHNIQUE visant à rassembler, mobiliser, encourager le partage des idées et surtout mener des actions pratiques au profit de l'ensemble des apiculteurs du Syndicat d'Apiculture et des Ruchers Ecole de la Haute-Savoie.

UNE OPPORTUNITE : UN RUCHER POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS ROCHOIS

En octobre 2017, le Président du Syndicat a été contacté par la Communauté de Commune du Pays Rochois (CCPR) qui souhaitait implanter un rucher d'une dizaine de ruches sur le site du SM3A à Saint Pierre en Faucigny (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents). Un budget de 10000 € était alloué à ce projet dans le cadre de la biodiversité.

Le SM3A à Saint Pierre en Faucigny



Après consultation, le groupe de travail donne un avis favorable, mais propose un projet plus ambitieux : Développer un élevage des reines d'abeilles endémiques sur le site proposé. Il formalise sa demande avec des moyens adaptés à la réalisation d'un Rucher Technique à vocation départementale. Au cours d'une visite du site, la CCPR et le SM3A se déclarent intéressés par cette proposition. Ils décident de consacrer deux espaces plus vastes au projet, ainsi qu'un abri de 25 m² en dur, qui reste à équiper.

En décembre 2017, le projet est formalisé par la rédaction d'une convention qui donne au Syndicat d'Apiculture le droit d'usage et d'exploitation d'une emprise sur le site du SM3A. Puis, comme convenu, la CCPR passe commande à la société ALP ABEILLE pour les ruches, ruchettes, nucléis et tout le matériel nécessaire au lancement de l'élevage de reines. Livraison prévue au printemps 2018.

Réunis en janvier, les cinq ruchers écoles du département confirment leur intention de prendre part au projet de Rucher d'élevage de reines endémiques.

LES PROCHAINES ETAPES

Avant de voir se concrétiser cette belle idée, deux prochaines étapes de première importance nous attendent. Il s'agit de :

- mobiliser des apiculteurs expérimentés dans tout le département pour constituer une comité technique chargé de définir les objectifs du Rucher technique, son organisation et ses modalités de fonctionnement,
- rassembler suffisamment de volontaires pour organiser la conduite du rucher tout au long de l'année.

Après l'installation des ruches et des essaims au printemps 2018, le reste de l'année sera consacré au développement des colonies et à l'aménagement du site et du local. C'est au printemps 2019 que débutera l'élevage des reines endémiques. La qualité des travaux et des productions du rucher technique dépendra avant tout de la mobilisation des apiculteurs pour le suivi des colonies et l'entretien du site.

APPEL A VOLONTAIRE

Le développement du RUCHER TECHNIQUE a été confié à Frédéric BARILLIER pour le pilotage du projet.

Dans un premier temps, il s'agit de constituer des groupes de pilotage et les équipes opérationnelles :

- un COMITE DE PILOTAGE composé des principaux partenaires dans le projet : La CCPR, le SM3A, le Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie et les financeurs (mise en place lors de la signature de la convention),
- un COMITE TECHNIQUE qui définira les choix techniques et les objectifs du rucher. Il sera constitué d'apiculteurs experts et de représentants des ruchers école. Un Technicien Sanitaire Apicole et un scientifique se sont déjà portés volontaires.
- Un GROUPE OPERATIONNEL chargé de

la conduite du rucher et de l'élevage des reines. Il faudrait 15 à 20 volontaires afin de répartir les tâches et assurer le suivi continu de l'élevage tout au long de l'année.

Vous souhaitez participer au projet RUCHER TECHNIQUE.

Contactez-nous !

Frédéric BARILLIER

Portable : 06 75 57 07 70

Email : barillier.frédéric@orange.fr

FICHE SYNTHÉTIQUE RUCHER TECHNIQUE

1. Objectif du RUCHER TECHNIQUE

Le RUCHER TECHNIQUE est un lieu de rencontre et d'échange autour d'un projet commun d'utilité publique visant à rechercher des solutions pour répondre au problème de la mortalité des abeilles et des difficultés rencontrées par les apiculteurs. Il s'attachera dans un premier temps à sélectionner et élever des reines d'abeilles endémiques (adaptées aux évolutions de l'environnement et du climat). Le RUCHER TECHNIQUE pourra également mener des actions de recherche et développement, faire des essais de nouveaux matériels et des analyses sur l'ensemble des composants des ruches et des productions.

2. Moyens matériels

- 6 ruches Dadant 10 cadres pour la production d'abeilles nourricières
- 6 ruches Dadant 10 cadres pour la production de nourrissage miel et pollen
- 4 ruches 12 cadres pour l'expérimentation sur les reines endémiques.
- 2 ruches d'élevage à 3 compartiments

- 20 ruchettes 6 cadres
- 30 mini nucléis
- Lot de matériels de suivi et d'élevage
- 1 couveuse de capacité 40 cellules

3. Implantation – Local

Implanté sur le site du SM3A à Saint Pierre en Faucigny, le rucher technique disposera d'un rucher pour l'élevage des reines et d'un rucher pour la production d'abeilles et de nourissement (miel et pollen).

Un local de 25 m² permettra le stockage du matériel et le travail sous abris (Bâtiment nu

à équiper). Il sera alimenté en énergie 220 v grâce à une centrale de production solaire (panneaux + batteries + régulateurs) d'une puissance de 500 w. L'eau potable est largement disponible sur le site qui est une ancienne pisciculture.

4. Rétroplanning

- Avril/Mai 2018 - Installation des ruches et des essaims
- Juin à Septembre 2018 - Elevage et consolidation des colonies
- Avril-septembre 2019 - Début élevage des reines

Comment améliorer votre rucher

Il y a deux règles en apiculture que tout apiculteur doit toujours avoir en tête dans la gestion de ses colonies :

Règle numéro 1 : **La reine fait la ruche,**

Règle numéro 2 : **Les faux bourdons ont 100% des gènes de leurs mères.** Donc une mauvaise reine va engendrer des mâles qui par le hasard des fécondations naturelles, propageront dans tous les ruchers environnants les mauvais gènes de sa lignée.

Tout un chacun peut faire de la sélection à son échelle et donc améliorer son rucher. Comment faire ? Simplement en appliquant ce principe : **chaque année la meilleure colonie est multipliée, la plus mauvaise éliminée.**

Oui mais comment faire si on a quatre ruches, pas de bons yeux et pas du tout l'envie d'investir dans du matériel. Voici une méthode simple qui permet de renouveler en douceur et naturellement vos reines.

Principes de bases :

1) En haute Savoie la période optimale d'élevage naturel se situe entre la floraison des fruitiers et pissenlits et le 15 juillet.

Pourquoi les fruitiers et pissenlits ? Car ils sont des bons indicateurs, leur floraison dépend de l'altitude de votre rucher, Pourquoi le 15 juillet ? l'idée est de bénéficier d'un maximum de mâles avant le massacre de début août.

2) Si la colonie à problèmes est vouée à la non récolte, vous avez tout intérêt à faire le changement le plus tôt possible, ceci pour deux raisons. La première c'est que votre reine va avoir le temps de s'installer donc de bien préparer l'hivernage. La deuxième, la plus importante à mes yeux, la mauvaise reine ne produira pas de faux bourdons qui vont affecter la génétique de toutes les colonies environnantes. (cf. règle 2)



La méthode ⁽¹⁾ – Attention il faut bien observer le calendrier, c'est crucial en apiculture.

Dès que vous comprenez qu'une colonie ne produira rien ou peu, donc le plus tôt possible dans la saison faites le raisonnement suivant : C'est perdu pour cette année, préparons l'avenir...

Jour J-7

Dans la ruche à problèmes : Cherchez et tuez la reine. (C'est l'opération la plus difficile, surtout si les abeilles sont agressives, pensez à vous faire aider par un apiculteur)

Jour J

Ouvrez la ruche orpheline et détruisez toute les cellules royales. (Secouez bien les cadres et soyez très vigilant)

Enlevez un cadre (plutôt un cadre noir) de cette colonie et laissez un espace vide au milieu du couvain.

Ouvrez la ruche de référence et prélevez un cadre avec un maximum de couvain ouvert et des œufs, sans les abeilles.

Que faire de cet emplacement libre ? Avant le 15 juin, resserrez le couvain, mettez un cadre à bâtir après le dernier cadre de couvain, après le 15 juin mettez un cadre bâti d'une origine saine.

Placez ce cadre dans la ruche orpheline, faites une marque distinctive sur le dessus (Punaise, marque de feutre). Suite à la destruction des cellules royales, la colonie va élever à partir de ce cadre et seulement à partir de ce cadre.

Jour+4 (facultatif)

Pour ceux qui aurait un doute sur la destruction de toutes les cellules, la manipulation va consister à regarder s'il y a des cellules sur le cadre d'élevage.

Ouvrez en douceur la colonie, enlevez deux cadres à droite ou à gauche de votre cadre qui a la marque. (Celui-ci ne devra pas être manipulé ce jour-là, prenez garde aux cellules en manipulant les cadres)

Regardez si vous voyez des cellules,

- Si vous voyez plusieurs cellules, remettez délicatement les cadres, refermez la ruche
- Si vous ne voyez pas de cellule sur les deux côtés, alors vous avez oublié une cellule. Retour à l'opération 2.

Jour+30

La nouvelle reine, fille de votre championne, a commencé à pondre, vérifiez la présence de couvain.

Ne cherchez pas la reine, ne la marquez pas, laissez-la s'installer.

Jour+80

En ouvrant la ruche, vous aurez la certitude que toutes les abeilles de la colonie sont les filles de la nouvelle reine, et c'est seulement à partir de cette date que vous pourrez juger la colonie.

Bilan pour la saison prochaine :

- Vous avez une jeune reine d'un an – peu de chance qu'elle essaime -,
- Fille de votre meilleure colonie – perspective d'une belle récolte –
- Une « crevure » en moins – et c'est la génétique de tous qui s'améliore-

En résumé chaque année essayez d'appliquer ce principe : la meilleure colonie est multipliée, la plus mauvaise éliminée.

Bonne saison, bonne récolte...

Geoffroy Deville

⁽¹⁾ Attention cette méthode de changement de reine est soumise aux aléas de dame nature, donc elle n'est pas fiable à 100%. Mais dans tous les cas, le taux de réussite sera nettement supérieur à l'introduction en fin d'été d'une jeune reine en ponte, étrangère au rucher.



Echos des ruchers écoles

Vous souhaitez apprendre, approfondir, mettre à jour vos connaissances apicoles, rejoignez un des cinq ruchers écoles présents dans notre département.

Des animateurs donnent des cours théoriques et pratiques adaptés à votre niveau.

Apiculteurs isolés, débutants, ou confirmés n'hésitez pas à prendre contact avec leurs responsables à qui cette page est ouverte.

Nom des ruchers-écoles	Responsables		
	Nom	Adresse	Téléphone
Abeille Savoyarde Annécienne	MULLER Jean-Louis	78, route des Provins 74940 ANNECY LE VIEUX	04 50 23 43 75
	http://www.rucherecoledepoisy.fr		
Abeille Noire Clusienne	FALETTO Pascal	348, rue Bosnée 74460 MARNAZ	06 11 68 29 65
	http://abeille-noire-clusienne.fr/		
Abeille du Salève	FAVRE André	8, Impasse du Coteau 74100 ANNEMASSE	04 50 37 15 75
	http://www.abeille-du-saleve.org/		
Rucher-école de Passy	DURAND Gilles	Chemin des Juttés 74190 Passy	06 46 46 64 63
	rucherecolepassy@gmail.com		
Rucher-école du Chablais	RAMA Riccardo	23, avenue d'Evian 74200 THONON LES BAINS	06 32 01 56 95
	http://rucher-ecole-du-chablais.webnode.fr/		

FOURNITURES APICOLES • • • cire - candi - nourrisseurs
QUINCAILLERIE

JACQUARD

Avenue Jean-Jaurès - 74800 La Roche sur Foron - ☎ 04.50.03.02.19
TOUTES FOURNITURES DE QUINCAILLERIE - GRILLAGE - FER - TÔLE

RUCHER ECOLE PASSY

Lieu de rencontres et d'échanges entre passionnés, le Rucher Ecole de Passy permet à chacun de débiter en apiculture et d'améliorer ses connaissances dans la conduite d'un rucher.

Avec la promotion pour l'élevage d'abeilles locales adaptées à leur biotope et une apiculture durable.

- Cette saison la maîtrise de l'élevage de reines pour les plus expérimentés est la priorité, la technique est plus gratifiante que les simples "divisions", il s'agit de progresser et de faire un peu de sélection dans le but de distribuer aux adhérents des souches de qualité afin de changer leurs vieilles reines, éliminer les abeilles agressives, les origines inconnues, les mycoses .
- Comme les années précédentes en partenariat avec la FNOSAD des mesures et des moyens de luttas contre le varroa seront testés

Le nouveau technicien sanitaire est intervenu en début d'hiver chez de nombreux membres intéressés pour la mise en pratique d'un traitement complémentaire API-BIOXAL® réalisé sur une centaine de colonies.

Les adhérents peuvent compter sur une aide au sein de leur rucher lors de problèmes d'élevage, sanitaire, récolte...

- S'impliquer et défendre le biotope des insectes pollinisateurs est aussi du ressort des apiculteurs, c'est pourquoi le rucher école soutient le projet d'une nouvelle opération en partenariat avec la commune de Passy pour l'implantation d'arbres mellifères (évodia/ tetradium danielli) sur le territoire communale.

Programme

- Le Rucher-École couvre notamment les sujets suivants (20 séances):

En Mars : Réglementation de l'activité apicole et obligations, Biologie de l'Abeille,

Avril : Découverte du Matériel, Visite de Printemps et Conduite rationnelle du rucher

Mai : Prévenir l'essaimage et récupération des essaims naturels, Essaims artificiels

Juin : Gérer l'extension du rucher, Elevage de reine repérage, marquage et introduction

Eté : Récolte du miel et traitement varroa
Mise en hivernage

*Rucher Ecole Passy
Gilles Durand, président*

RUCHER ECOLE DU CHABLAIS

Cette année, lors des animations hivernales, il y a toujours une quarantaine de participants mais avec une très grande proportion de débutants ou nouveaux inscrits.

C'est une satisfaction de voir que le rucher école est toujours plébiscité par les nouveaux pratiquants et ceux qui souhaitent avoir du soutien technique pour évoluer dans leur pratique.

Tout ceci ne serait possible sans nos animateurs qui se dévouent pour proposer des thèmes attrayants et qui donnent envie à tous de venir aux cours proposés. Un grand merci aux animateurs pour leur travail tout au long de l'année.

Dès les beaux jours, nous nous retrouverons les vendredis soirs et samedis matin sur le site du rucher afin de mettre en pratique ce qui a été vu pendant l'hiver.



Notre projet de cabane est en attente des réponses aux trois demandes de subventions qui ont été envoyées. Le nouveau PLU qui devait entrer en vigueur cet automne le sera en avril. Ce n'est pas plus mal car il conditionne les réponses aux demandes de subventions qui sont toujours longues à arriver.

Quoi qu'il en soit, la construction ne se réalisera pas avant la fin de l'année.

Nous nous sommes retrouvés une poignée de courageux en décembre sous la neige afin de planter les arbres du verger conservatoire sur le terrain du rucher école. Un grand merci à René pour ses conseils

précieux et sa gentillesse.

Le Domaine de découverte de la vallée d'Aulps organisera sa 4^{ème} Fête du Miel et de l'Abeille sur le site de l'abbaye d'Aulps le dimanche 29 juillet 2018.

Comme chaque année, le rucher école participera à cette manifestation qui a vu 2700 visiteurs l'an passé sur ce site magnifique tout en découvrant le monde des abeilles grâce aux stands du rucher et des animations proposées. C'est aussi l'occasion pour les visiteurs d'acheter du miel local.

Nous souhaitons à tous les apiculteurs et à nos abeilles un beau printemps et un bel été.



ABEILLE SU SALÈVE

2018 n'est pas une année normale. En plus du rucher école avec ses 30 nouveaux inscrits, les foires, les conférences nous allons adopter, le 22 février de nouveaux statuts et nous aménageons un local de stockage et un lieu de travaux d'hiver.

Alors, on s'est mis au boulot pour preuve le suivi de chantier à ce jour (9/2/2018).

Il faut joindre les deux bouts, chaque poutre fait 6,4 mètres. Il faudra en ajouter une dizaine pour finir la méga mezzanine.

Début des travaux, 28 janvier : la fermeture de la mezzanine a demandé la pose d'une poutre de soutien et la pose de deux barres entre le mur extérieur et l'ipn

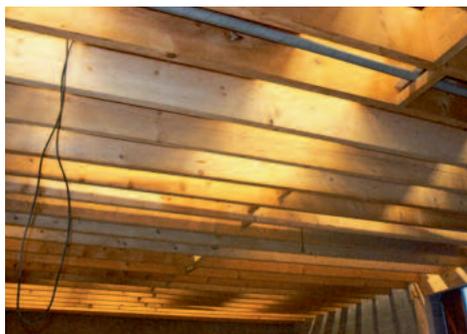


Dans la foulée les poutres de 6,40 mètres ont été posées. Puis les entretoises (60). Là ce fut dur.

Et ce n'est pas fini. Je hais celui qui a inventé les entretoises. Il a fallu en positionner plus de 60, chacune fixée par quatre vis de 25 cm. Plus de deux jours avec l'aide d'Alain L. et Bertrand L.



Le tuyau, ce n'est pas l'eau. Il y en a deux qui maintiennent l'IPN (poutre métallique).
Ca devrait tenir, les boulons c'est du 22.



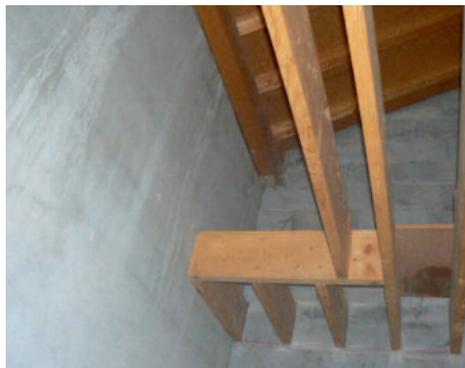
Enfin, tout est mis, du moins les poutres.
Maintenant au tour de l'escalier.



Le futur escalier d'accès à la mezzanine, pour l'instant, c'est un trou vu de dessous.

Le même de côté.

Tout le matériel a été disséminé dans le hangar, on ne trouve plus rien, pour l'instant.



La mezzanine un coup dessous, un coup dessus, ça fait de la place.



C'est un peu la pagaille mais on s'en sort.



Local AS Vues du 08/02/2018

L'escalier, il faut le faire et c'est Louis qui est à la manoeuvre, dessin, sciage des planches, limons, marches,...

Et voici les marches sur lesquelles vous allez poser vos pieds d'apiculteurs, pour l'instant elles se remettent à plat.



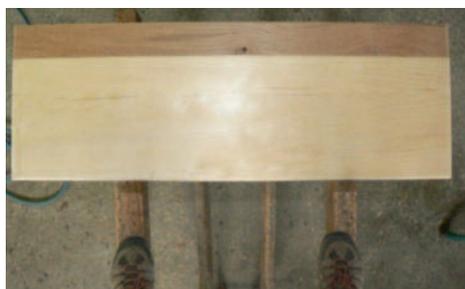
Bien sûr il faudra les faire tenir sur les limons. Et qui est à la manoeuvre, Louis. Donc il a fait 38 encoches pour les fixer. Le petit guide qui va bien, et voila le travail juste dessous. Ce n'est pas beau !



Les finitions avant qu'Armand ponce l'ensemble. Pour une bonne prise de vue il est nécessaire de prendre des risques.



La marche va bien, il faudra bientôt les installer.



La même pile qu'au début, enfin presque, a vous de trouver la différence. Il y a aussi une raison, laquelle ?



La suite, le montage. J'espère que tout sera fini lors de la parution du TU. Si nos abeilles savaient ce que l'on fait pour elles c'est 5 hausses par ruche qu'elles nous feraient. Mais je crains qu'elles n'en aient pas conscience ; mais que nos adhérents oui. Au prochain TU

Pavia Jacques

ABEILLE SAVOYARDE ANNÉCIENNE



Au moment où nous écrivons ces lignes, nos avettes se remettent doucement d'un hiver assez capricieux. Mais, puisque nous les avons toujours surveillées et bien soignées, elles reprendront vite de la vigueur et profiteront des toutes premières journées de printemps. En "Bons Bergers des abeilles" nous sommes tous fin prêts pour attaquer la nouvelle saison apicole.

Notre assemblée générale de printemps se tiendra la dimanche 5 mars. Nous présenterons et lancerons nos activités. Ce sera aussi l'occasion d'accueillir nos nouveaux adhérents et de passer un bon moment entre amis apiculteurs. Dans l'après-midi, nous recevrons Jacques Piquée pour une conférence "Les plantes mellifères utiles aux abeilles".

"Le bonheur pour une abeille est d'exister, pour l'homme, de le savoir et de s'en émerveiller"
Jacques-Yves Cousteau



Aux ruchers de Poisy et de Chavanod nous devons compenser les pertes hivernales et renforcer notre cheptel. Pour cela, nous intensifierons la création et l'élevage d'essaims artificiels. De nouveaux aménagements sur le site de Chavanod permettront d'accueillir les nouvelles colonies dans un bon environnement.



Nos éleveurs de reines seront particulièrement sollicités. Biométrie, sélection des souches, picking, etc., l'équipe aura à cœur d'élever les belles reines noires locales dont nous aurons besoin pour le rucher école et pour nos adhérents qui en feront la demande.



Dans nos cours d'initiation à l'apiculture nous accueillerons une trentaine de nouveaux adhérents. Jean Riondet animera à nouveau deux conférences: "Installer un premier rucher" le 10 mars et "Le rucher durable" le 23 juin.

Les travaux pratiques au rucher de Poisy auront lieu les samedis après-midi en avril et mai, puis en juin et juillet selon le développement des colonies.

**Consultez notre site internet
www.rucherecoledepoisy.fr**

Durant la saison, d'autres activités seront annoncées sur notre site: sorties collectives, visites de ruchers, de la miellerie des Bauges, etc...

La météo n'étant pas de notre ressort, croisons les doigts pour qu'elle soit favorable à de belles miellées. Bonne saison apicole à tous!

Jean-Louis Muller, président

L'ABEILLE NOIRE CLUSIENNE

Cette année nous avons essaimé sur Peillonex, à l'auberge Ensoleillée le dimanche 19 novembre pour notre traditionnel repas de fin de saison. Une belle tablée où les discussions sont allées bon train entre la récolte, plutôt bonne, même sur les ruches qui servent aux débutants supports de formation, nous avons fait quelques kilos, d'autres échanges sur le choix de la couleur des abeilles. Les problèmes liés aux cires ont aussi alimenté les débats. Isnard, l'cko même difficultés pour eux, même combat et même incertitude, faut il nous mettre en quête d'une solution interne à notre rucher école?



D'autres parlent de leur expérience sur cadre à jambage, d'autres défendent « qu'une amorce en tête de cadre filé » et se font interpellés sur la fragilité des cires obtenues. Le tout agrémenté d'une ou deux bonnes bouteilles traditionnellement offertes par l'association. L'après midi est déjà bien avancée avant de nous séparer

Grace aux travaux d'automne le rucher école de Thyez a maintenant fière allure, désherbé nettoyé, débarrassé du stockage des cuves vides, le chalet bien rangé. Il est prêt pour accueillir de nouvelles colonies, ruches, essaims, nucléide, en villégiature pour dépaysement ou sédentaire. Seule limite ne pas trop énerver nos amies, sinon les promeneurs très nombreux sur l'itinéraire « au fils de l'eau » seraient obligés de passer au pas de course...



Et les cuves ? Après un travail de maçonnerie réalisée par un artisan et pris en charge par l'association, elles ont été disposées dans la grange du presbytère de Marnaz mise à notre disposition par la commune. Nous sommes prêts à parier que, pour juillet prochain, nous aurons un sirop de grand qualité et aux propriétés miraculeuses. Seule

interrogation : « et si le jour de la distribution il y a un enterrement on fait comment ? ». Mais il y aura bien la bonne étoile de l'apiculteur pour que cela ne se produise pas, à voir au 7 juillet.



Samedi 28 juillet 2018 de 14h à 17h aura lieu la distribution des médicaments par le GDSA. **Les médicaments doivent impérativement être commandés au GDSA avant le 7 juillet** vous trouverez toutes les indications dans le trait d'union du syndicat d'apiculture qui paraîtra en mars. Lieu de distribution : **ancien presbytère de Marnaz** (passage du presbytère vers l'église)

En fonction de la météo et des miellées, une séance d'extraction pourrait être organisée à l'ancien presbytère à la même date.



Après notre assemblée générale du 2 mars les choses sérieuses vont commencer suivant le programme prévisionnel ci-dessous. Mais toujours un petit rappel consultez le site www.abeille-noire-clusienne.fr ou tel pour vous assurer que les séances ont bien lieu, la météo peut nous jouer des tours.

PROGRAMME 2018 - Au rucher impasse du Rosay (route de Chatillon)

- **Vendredi 02 mars** à 19h : Assemblée générale Salle du Marcellly aux Esserts à Cluses
- **Vendredi 09 mars** à 19h : Séance théorique sur le fonctionnement de la colonie, le matériel, l'intérieur de la ruche etc. Salle du Marcellly aux Esserts à Cluses
Pour les séances pratiques, nous sommes tributaire de la météo si celle-ci perturbe ce programme et que vous avez un doute sur le maintien de l'activité, vous pouvez regarder sur le site (page actualités) ou en téléphonant à
Lionel MICHETTI 04 50 34 95 06 ou 06 86 16 05 06
André VAUTHAY 04 50 98 39 80
Pascal FALETTO 06 11 68 29 65
Michel LAFFONT au 04 50 94 02 38 ou 06 21 46 78 58
- **Mercredi 14 mars** à 14h : Nettoyage, rangement des 2 ruchers. Intervenants : Lionel, Jean-Paul, André
- **Samedi 24 mars** à 14h : visite de printemps, nettoyage des fonds et stimulation des colonies. Prélèvements pour les analyses biométriques. Séance repoussée de semaine en semaine si la météo n'est pas favorable, pluie ou température trop basse Intervenants : André, Michel, Jean-Paul
- **Vendredi 06 avril** à 18h : analyse biométrique pour sélectionner les souches pour l'élevage des reines et pour déterminer les ruches à mâles. Le lieu reste à définir Il sera indiqué sur le site internet à partir du 31 mars Intervenants : Michel, André

- **Samedi 07 avril** à 14h : équilibrage et stimulation des colonies. Sélection et préparation des ruches à mâles... Intervenants : Lionel, Jean-Paul
- **Samedi 14 avril** à 14: transvasement, équilibrage et développement des colonies. Contrôle des constructions de cellules de mâles ... Intervenants : Lionel, Jean-Paul
- **Samedi 21 avril** à 14h : développement des colonies. Contrôle de signes avant-coureur de préparation à l'essaimage et si nécessaire réalisation d'essaims artificiels. Stimulation des souches pour l'élevage de reines. Pose des hausses sur les colonies les plus fortes. Intervenants : Pierre
- **Samedi 5 mai** : 1^{er} élevage de reines, 10h réalisation du starter. 14h picking puis transfert du cadre d'élevage dans le starter Pose des hausses Contrôle présence cellules royales dans les ruches et si nécessaire réalisation d'essaims artificiels. Intervenants : matin 10h : Starter : Pascal, Claude (à confirmer) Picking 14h : Michel
- **Dimanche 06 ou lundi 07 mai** 17h 30 : Contrôle des réussites et transfert en ruche finisseuse. Intervenants : André ou pascal
- **Samedi 12 mai** 14h : réception des paquets d'abeilles et peuplement des nucléis si nécessaire. 2^{ème} élevage de reines Intervenants : matin 10h: Starter=> Pascal ou Claude 14h picking => Pascal
- **Lundi 14 mai** 17h 30 : introduction des cellules royales du 1^{er} élevage dans les paquets d'abeilles et dans les nucléis. Les reines devraient être disponibles à partir du 13 juin. Contrôle des réussites du 2^{ème} élevage et transfert en ruche finisseuse. Intervenants : André, Michel
- **Lundi 21 mai** 17h 30 : préparation des nucléis, Intervenants : Lionel, Jean-Paul, Michel
- **Mardi 22 mai** 17h30 : introduction des cellules royales du 2^{ème} élevage. Les reines du 2^{ème} élevage devraient être disponibles à partir du 20 juin. Intervenants : Michel, André. Si la météo le permet transfert des ruches à Mâles à Sixt le matin de bonne heure ou le soir: Intervenants : Lionel, Daniel
- **Samedi 26 mai** 14h : Si la météo le permet transfert des nucléis du 2^{ème} élevage à Sixt. Intervenants : Lionel, Daniel Intervenants : matin 10h: Starter : Lionel, Claude 14h picking : Michel
- **Samedi 2 juin** : 3^{ème} élevage de reines: (2 séries) Intervenants : matin 10h : Starter : Lionel 14h picking
- **Samedi 2 juin** : dernier délai pour la réception des commandes de sirop, candi. Vous pouvez effectuer vos commandes par email à michellaffont@orange.fr, par courrier ou sur le site : <http://abeille-noire-clusienne.fr> (page commande)
- **Dimanche 3 ou Lundi 4 juin** 17h 30: Contrôle des réussites et transfert en ruche finisseuse. Intervenants : André Samedi 9 juin : réception des paquets d'abeilles Intervenants : Pascal
- **Mardi 12 juin** 17h 30 : introduction des cellules royales du 3^{ème} élevage dans les paquets d'abeilles et dans les ruchettes et les nucléis. Les reines du 3^{ème} élevage devraient être disponibles à partir du 11 juillet. Intervenants : André, Michel
- **Samedi 16 juin** 14h : 4^{ème} élevage de reines Intervenants : matin 10h : Starter : Pascal, Claude , 14h picking Pascal Transfert à Sixt des ruchettes et des nucléis du 3^{ème} élevage. Intervenants : Lionel, Daniel
- **Dimanche 17 ou lundi 18 juin** 17h 30 : Contrôle des réussites du 4^{ème} élevage et transfert en ruche finisseuse. Intervenants : André, Michel
- **Mardi 26 juin** 17h 30 : introduction des cellules royales du 4^{ème} élevage dans les paquets d'abeilles et dans les ruchettes et les nucléis. Les reines du 4^{ème} élevage devraient être disponibles à partir du 25 juillet. Intervenants : André, Michel

- **Samedi 30 juin** : 5^{ème} élevage de reines
Intervenants : matin 10h: Starter : Lionel
14h picking : Michel
- **Dimanche 1^{er} ou lundi 2 juillet** 17h 30 :
Contrôle des réussites du 5^{ème} élevage et
transfert en ruche finisseuse. Intervenants :
André, Michel
- **Samedi 7 juillet** de 8h à 12h : distribution
du sirop et du candi à l'ancien presbytère
de Marnaz (passage du presbytère vers
l'église) Si une sépulture se déroule le
matin la distribution s'effectuera l'après-
midi. Vérifier sur le site internet à partir du
jeudi 3 au soir pour connaître le créneau
de distribution. Venir avec vos récipients.
- **Mardi 10 juillet** 17h30 : introduction des
cellules royales du 5^{ème} élevage dans les
paquets d'abeilles et dans les ruchettes et
les nucléis. Les reines du 5^{ème} élevage de-
vraient être disponibles à partir du 8 aout.
Intervenants : André, Michel
- **Samedi 21 juillet** : 6^{ème} élevage de reines
Intervenants : matin 10h: Starter : Lionel,
Claude, 14h picking.
- **Dimanche 22 ou lundi 23 juillet** 17h 30 :
Contrôle des réussites et transfert en
ruche finisseuse. Intervenants : André
- **Samedi 28 juillet** 14 h à 17 h : distribu-
tion des médicaments par le GDSA. Les
médicaments doivent impérativement
commandés au GDSA avant le 7 juillet
vous trouverez toutes les indications dans
le trait d'union du syndicat d'apiculture qui
paraîtra en mars. Lieu de distribution :
ancien presbytère de Marnaz (passage du
presbytère vers l'église). En fonction de la
météo et des miellées, une séance d'ex-
traction pourrait être organisée à l'ancien
presbytère Intervenants : Lionel
- **Mardi 31 juillet** 17h30 : introduction des
cellules royales du 6^{ème} élevage dans les
paquets d'abeilles et dans les ruchettes et
les nucléis. Les reines du 6^{ème} élevage de-
vraient être disponibles à partir du 29
aout. Intervenants :
- **Samedi 18 août** à 14h : Pose des lanières
(traitement anti varroa), pose des nourris-
seurs et début du nourrissage Interven-
nants : Michel
- **27 octobre** à 14h : Retrait des lanières. In-
tervenants : Lionel, André.

Le retrait du couvain de mâles

MÉTHODE COMPLÉMENTAIRE À LA LUTTE CHIMIQUE AVEC DES LANIÈRES ACARICIDES

Cette méthode repose sur le constat que le varroa préfère huit fois plus se reproduire dans du couvain de mâles, quand il est présent, que dans du couvain d'ouvrières !

Le couvain de mâles peut être enlevé sans préjudice pour la colonie, sauf dans le cas d'une station de fécondation.

De cette manière, on peut retirer mécaniquement un certain nombre de varroas et ainsi diminuer la pression du parasite sur la colonie. Elle pourra alors, dans de bonnes conditions, attendre la fin de la récolte pour subir le traitement chimique de fond, avec l'introduction des lanières acaricides.

Le retrait du couvain de mâles : comment se pratique-t-il ?

Dans une ruche Dadant 10 cadres, à la première visite de printemps, début mars, on remplace le cadre de corps en position 8 par un cadre de hausse construit.

Fin mars ou début avril, on déplace ce cadre de hausse pour le positionner en bordure du nid à couvain.

Dans l'espace laissé libre sous ce cadre de hausse, les abeilles vont construire un rayon, avec des alvéoles de mâles où la reine va venir pondre. Au bout d'une quinzaine de jours il y aura un demi-cadre de couvain de mâles operculé. Il faut alors venir couper ce demi-rayon pour le détruire et le remettre en place pour un nouveau cycle de construction.

Ceci peut être renouvelé trois à quatre fois au cours de la saison apicole.

Vous pouvez vérifier le niveau d'infestation du couvain de mâles en désoperculant les cellules et observer le nombre de varroas accrochés aux nymphes. Cela permet « d'approcher » un taux d'infestation (nb de Varroas/ nb de cellules désoperculées).

Attention : vous devez éviter la naissance des faux bourdons et supprimer le couvain avant son éclosion, sinon vous aller faire de l'élevage de varroas : ce n'est pas le but recherché !!!

(La durée du cycle des faux bourdons est de 24 jours, depuis l'œuf, donc vérifier et retirer le couvain au plus tard 22 jours après)

La méthode du retrait de couvain de mâles est décrite dans La Santé de l'Abeille N°272 (mars-avril 2016) « Méthodes alternatives de lutte contre le varroa » par Florentine GLAUD.

Un apiculteur professionnel breton a mis en œuvre cette méthode et il a comparé les résultats (production de miel, mortalités estivales & hivernales, bilan économique) par rapport à une gestion traditionnelle des ruches. Cette comparaison s'est faite sur une exploitation professionnelle, à grande échelle en utilisant une démarche scientifique. Cette étude comparative permet de tirer des enseignements pertinents, significatifs statistiquement. ^{(1) &(2)}

Conclusions : Dans le cadre d'une conduite du rucher classique et conventionnelle pour les traitements anti-varroas, la suppression du couvain de mâles apporte un gain de production de 25 à 30% de miel, une baisse des mortalités hivernales de 35 %, une récolte de cire de qualité.

Le varroa fait baisser la production de miel de la ruche.

Cette méthode ne demande pas de technicité particulière de la part de l'apiculteur, elle est à la portée de tous... Simplement de respecter le planning de 20 jours entre deux interventions.

Claude TIBERI
GDSA73

Pour bien comprendre vous pouvez consulter cette vidéo <https://www.youtube.com/watch?v=gel8dsjSPK8>

⁽¹⁾ La Santé de l'Abeille N°277 (janvier-février 2017) « L'intérêt économique pour les exploitations apicoles de l'élimination du couvain de mâles comme lutte complémentaire contre le varroa » par Gwenaël DELAMARCHE.

⁽²⁾ 42^e Congrès de la FNOSAD à Rennes 17-20 novembre 2017 Exposé de Gwenaël DELAMARCHE.



De l'eau pour nos abeilles

Quels sont les besoins en eau d'une colonie d'abeille ?

En moyenne 10 litres par an et par colonie, et selon les auteurs jusqu'à 50 litres suivant les régions et les climats.

Quand ?

Activité surtout matinale, le portage d'eau est assuré par une variété de butineuse dédiée à cette tâche. Dès la reprise de ponte de la reine. Cette reprise ne se fait pas à date fixe et il n'est pas rare de voir les porteuses d'eau fréquenter les points d'eau dès le mois de janvier.

Ces besoins en eau vont s'accroître avec la saison pour diminuer progressivement avec l'activité de ponte mais certaines années va continuer jusqu'en décembre en fonction des conditions climatiques. Suivant l'implantation géographique du rucher il peut ne pas y avoir d'arrêt de ponte de la reine. La colonie aura donc besoin d'eau en permanence.

Où ?

Les sources sont multiples, mais nos chères abeilles préfèrent les eaux de ruissellement ou stagnantes des mares, voir celles des purlins contenant des substances végétales en décomposition pour l'apport en matières azotées et en sels minéraux. De préférence eau tempérée ou tiède qu'elles n'auront pas besoin de réchauffer.

Lors des miellées le nectar est une importante source d'eau, sans oublier la rosée du matin.

Et en période de forte chaleur lorsque la température nocturne chute et que le sol reste tiède, l'eau transportée à l'intérieur des plantes, des racines vers la pointe des

feuilles forme au petit matin de fines gouttelettes d'eau attractives pour les abeilles. Ce phénomène appelé guttation est une autre source d'eau pouvant contenir des insecticides persistants utilisés pour enrober les semences.

Pourquoi ?

L'eau n'est pas stockée dans la ruche comme le miel ou le pollen, elle est nécessaire pour l'alimentation des larves, de la reine et des ouvrières.

La bouillie larvaire est composée de miel (sucre 10 à 20%) de pollen (protéines 10 à 20%) et d'eau (60 à 70%). L'eau est aussi utilisée pour le refroidissement de la colonie et la thermorégulation du nid à couvain en période estivale.

Que fait l'apiculteur ?

La quantité et la qualité de l'eau récoltée par les abeilles ont une incidence certaine sur la santé de la colonie et des individus qui la composent.

L'apiculteur soucieux de la qualité de l'eau butinée par ses abeilles, installe avant l'arrivée des colonies ou très tôt dans la saison un **abreuvoir d'eau** à proximité du rucher, à quelques dizaines de mètres. La qualité de l'eau représente certains risques pour nos colonies ainsi qu'une grande dépense d'énergie pour les abeilles butineuses d'eau.

Nous pouvons par ce geste simple préserver nos abeilles des effets délétères liés à l'introduction de produits phytosanitaires et autres dans nos colonies.

France Gave

LE SYNDICAT D'APICULTURE DE HAUTE SAVOIE AUX JOURNÉES D'ÉTUDE ANERCEA DE VALENCE.



L'abeille endémique, l'abeille MELIPONES (sans dard, un rêve !) a été remplacée par l'apis ligustica à laquelle s'est adjoint l'apis mellifera mellifera. Si la première introduction a eu lieu en 1617 mais la naissance de l'apiculture a débuté fin 19^{ème} avec l'arrivée de 2 essaims vivants sur cinquante envoyés par bateau.

Actuellement ils produisent 1200 tonnes de miel dont les deux tiers sont exportés. Mais l'activité principale est la production de pollen sans oublier la production de reines exportées en partie vers la France.

Le Chili bénéficie d'un climat favorable qui permet de faire tourner les nuclei 7 à 8 fois par saison dont la durée est 8 mois soit plus de deux fois plus longue que la notre.



C'est au niveau des questions-réponses que les sujets techniques ont le plus été abordés. A titre d'exemple la production de pollen, en moyenne de 10 kg par ruche, ne perturbe pas le comportement des abeilles et la production miel/pollen est fortement corrélée. Son intervention très vivante, en espagnol était traduite par deux traducteurs.

Pour l'auditoire qui était plus attiré par l'histoire apicole du Chili et le rôle de John KOFFUS dans son expérience personnelle ce fut passionnant.



Monsieur et madame REY et le vice-président de l'ANERCEA.

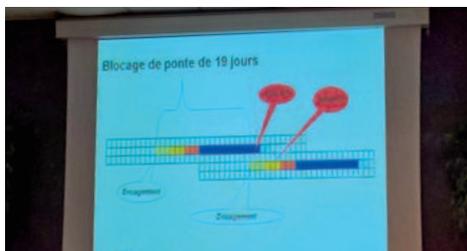
Vous pouvez vous reporter sur son site dont l'adresse est : <http://apicultura.cl/>

Deux autres interventions, l'une par Yves GOÏC et l'autre par Matthieu CALONNE, sont le récit d'expériences personnelles et d'adaptation des techniques connues en fonction de leur mode d'exploitation.

Les traitements utilisés découlent de pratiques d'une recherche d'efficacité et de rentabilité.

La mesure d'infestation des varroas, selon les intervenants et le comptage de tombée des varroas phorétiques.

Yves GOÏC, apiculteur bio, nous a développé son système de traitement à l'acide oxalique par fumigation.



Le schéma ci-dessus sur deux échelles coulissantes montre en fonction de la durée d'encagement les dates de traitement.

Une période intéressante a été abordée sur les techniques de traitement du varroa et l'utilisation de l'encagement. L'utilisation des cagettes Scalvini diminue les pertes et amaigrissement des reines.

Le plan de sélection, présenté par Marc SUBURANA demande d'importants moyens génétique et humain pour être mis en œuvre et est difficilement applicable pour nos apiculteurs.

Plusieurs centaines de ruches sont nécessaires, la maîtrise de l'insémination artificielle et un groupe de testeurs en mesure d'évaluer un cinquantaine de ruches chacun.

L'objectif est de fournir des souches italo-caucasiennes aux adhérents du CETA RA puis à la vente.



La dernière intervenante, Françoise SAUVAGER, enseignante chercheuse en micro biologie pharmaceutique.

La présentation a été animée et très instructive.

Actuellement, de nombreuses études ont été faites ou sont en cours.

Si l'industrie pharmaceutique s'intéresse tant à ce produit déjà utilisé par les égyptiens et les grecques il se pourrait que la propolis devienne un médicament alors quid des ventes ?

Je vais reprendre une synthèse de son intervention et communiquerai, avec l'accord de l'auteure, un copie de sa présentation au secrétariat de Syndicat.

Une partie de la propolis est soluble dans l'eau et l'autre dans l'alcool. Le mélange pour effectuer la macération doit se situer entre 60° et 70° d'alcool. Cette macération doit se faire à l'abri de la lumière et à température constante.

Certains d'entre nous, utilisent le coffre de voiture pour mélanger la préparation. C'est déconseillé du fait des importantes variations de température ce qui va modifier les propriétés thérapeutiques de la propolis.

Son intervention a été la plus appréciée de notre délégation.



Pavia Jacques

DISPOSITIONS POUR LES COMMANDES DE MÉDICAMENTS 2018 :

1 - Commandes retirées à la permanence de votre choix

Adressez votre commande au permanent médicament 15 jours avant le retrait :

Nouvelle adresse : GDSA 74 - 1560 route de la Molière - 74420 St ANDRE de BOEGE

- 15/04/2018 de 9h à 11h

Annessasse le jour de l'AG Salle Martin Luther King *(Commander avant le 30 Mars)

- 02/06/2018 de 14h à 17h

Marin Maison des associations *(Commander avant le 19 Mai)
32 Rue de la Mairie - 74200 MARIN

- 16/06/2018 de 14h à 17h

Passy Ancienne caserne des pompiers *(Commander avant le 2 Juin)
Chemin des Juttès, 74190 Passy

- 21/07/2018 de 14h à 17h

Poisy Ecole d'Agriculture - ISETA *(Commander avant le 7 Juillet)
Route de l'École d'Agriculture - 74330 Poisy

- 28/07/2018 de 14h à 17h

Bonneville Ancien presbytère *(Commander avant le 14 Juillet)
Passage du presbytère - 74460 MARNAZ

2 - Commandes acheminées par la poste :

Envoyer votre commande par courrier avant le 15 août à l'adresse : GDSA 74 - 1560 route de la Molière- 74420 St ANDRE de BOEGE

Le traitement de fin de saison des colonies contre le varroa est à réaliser après le retrait des hausses et au plus tard le 15 août.

Il est indispensable de débarrasser les colonies des varroas à cette période, notamment pour que la production d'abeilles qui vont assurer l'hivernage, se fasse dans de bonnes conditions.

RAPPORTEZ TOUTES VOS LANIÈRES USAGÉES ET PERIMÉES: le jour de l'AG ou aux permanences ou aux ruchers école.

VarroMed®(*) NOUVEAU MÉDICAMENT consulter la page annexe. Délivré uniquement aux permanences.

(*)Délivrance du MAQS uniquement sur pré commande avant le 20 mars par courrier accompagné du règlement par chèque à l'ordre du GDSA74.

Délivrance unique le jour de l'AG le 15 avril 2018. Il n'y aura pas d'envoi du MAQS par courrier.

Tout bon de commande incomplet et sans son règlement sera retourné à l'expéditeur.

Le règlement s'effectuera uniquement par chèque, libellé impérativement à l'ordre du GDSA de Haute Savoie.

Le GDSA74 a obtenu un agrément préfectoral autorisant la délivrance des médicaments vétérinaires apicoles avec AMM sous contrôle des vétérinaires conseils.

Adhérer au PSE et le signer, signifie que l'apiculteur s'engage à utiliser les produits autorisés et à respecter les conditions et les périodes de traitement préconisées par le Programme Sanitaire d'Élevage.

Le PSE est consultable sur le site www.syndapi74.fr et dans ce TU page 40

BON DE COMMANDE 2018

NAPI (obligatoire) : 7400 _____ ou A _____

Joindre COPIE ou n° RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION : 2017 _____

NOM _____ Prénom _____

Code Postal _____ Commune _____

Tél. _____ Mail _____

Nombre de ruches à traiter : _____

COMMANDE	Prix unitaire	Quantité	Prix total
APIVAR ® par sachets de 10 lanières (2 lanières par ruche)	25,00 €		
APISTAN ® sachet de 10 lanières (2 lanières par ruche)	25,00 €		
VarroMed ® autorisé en BIO - Flacon de 555 ml ^(*) NOUVEAU MÉDICAMENT - Délivré uniquement aux permanences ^(*) 1 flacon pour 5 ruches en été/automne ^(*) 1 flacon pour 10 ruches en hiver/printemps	25,00 €		
APILIFE VAR ® autorisé en BIO - Plaquette pour ruche 1 sachet 1/2 par ruche	4,50 €		
MAQS ®(*) autorisé en BIO - Bande pour ruche Date limite de pré-commande 20/03/18 - Délivrance unique le 15/04/18 Seau 4 bandes (2 ruches) Seau 20 bandes (10 ruches)	18€ 70€		
APIBIOXAL ® autorisé en BIO - Sachets de 35 g (pour 10 ruches) → poudre pour sirop (A utiliser en période colonie sans couvain) - Sachets de 175g (pour 50 ruches) → produit non tenu en stock par le GDSA, contacter le resp. au 06 72 49 81 93 - Sachets de 350g (pour 100 ruches) → produit non tenu en stock par le GDSA, contacter le resp. au 06 72 49 81 93	25€ 90€ 140€		
ADHÉSION DIRECTE GDSA (non-adhérent au syndicat - GDSA)			15,00 €
Frais de port pour 1 à 3 sachets (forfait)			7,00 €
Frais de port pour 4 à 10 sachets (forfait)			10,00 €
Frais de port pour 11 à 20 sachets (forfait)			15,00 €
Frais de port pour plus de 20 sachets (forfait)		Retrait obligatoire à une permanence	
Ne rien inscrire dans cette case réservé au GDSA Nom : _____	TOTAL A PAYER		

Règlement par Chèque Espèces

Permanence délivrance médicament (Cocher votre date de retrait)

Annemasse - Jour de l'AG - 15 avril

Marin - 02 juin

Passy - 16 juin

Poisy - 21 juillet

RAPPORTEZ VOS LANIÈRES USAGÉES ET PERIMÉES : le jour de l'AG ou aux permanences ou aux ruchers écoles

J'adhère au PSE (voir au dos) **Date** _____ **Signature** _____

Adresser la commande à GDSA 74 - 1560, route de la Molière -74420 St-André de Boège
Tél: 06 72 49 81 93 - Email : d_gerard1@hotmail.com



Qu'est-ce que le PSE ?

POURQUOI ET COMMENT ADHÉRER AU PSE EN REMPLISSANT VOTRE BON DE COMMANDE ?

Le GDSA 74 détient un agrément « pharmacie » délivré par le préfet de Région, au titre des articles L. 5143-6 à L.5143-8 du Code de la Santé Publique.

Grâce à cet agrément le GDSA74 est autorisé de manière dérogatoire, à délivrer des médicaments de lutte contre la varroose à ses adhérents, sous certaines conditions.

Pour avoir cet agrément, le GDSA74 s'est engagé à mettre en œuvre un **Programme Sanitaire d'Élevage (PSE)**.

Ce PSE repose essentiellement sur l'utilisation de médicaments apicoles autorisés (avec AMM) pour prévenir l'apparition de la varroose et sur des préconisations en termes de calendrier et de bonnes pratiques de traitement.

L'exécution du PSE est placée sous la surveillance et la responsabilité effectives d'un vétérinaire.

Tout apiculteur qui souhaite se voir délivrer des médicaments par le GDSA74, doit

- **Etre adhérent du GDSA 74**
- **Adhérer au PSE** (case à cocher et signature sur ce bon de commande)
- **Etre visité par un vétérinaire** qui a la responsabilité de la surveillance du PSE, ou par un technicien sanitaire apicole (TSA) ou par les deux conjointement.

En résumé : le GDSA 74 ne peut délivrer des médicaments qu'à ses adhérents, et seulement s'ils s'engagent à suivre les recommandations du PSE (adhésion obligatoire au PSE) ainsi qu'à recevoir un vétérinaire ou un TSA pour la visite de suivi de PSE au minimum une fois pendant la durée du PSE qui est de 5 ans.

Le PSE est consultable sur le site
www.syndapi74.fr
(onglet GDSA)

En France, seuls les pharmaciens et les vétérinaires (sous condition) peuvent délivrer des médicaments destinés aux animaux. Les groupements agréés sont considérés comme des ayants-droit dérogatoires dans la mesure où, contrairement aux autres ayants-droit, ils ne peuvent distribuer que les médicaments nécessaires à la mise en œuvre de leur PSE, et à leurs adhérents au PSE exclusivement.

Petites annonces

- **Vends essais** sur 6 cadres Dadant, abeilles douces et productives. Disponibles à partir de mai.
Vends reines marquées et sélectionnées à partir de mai.
Cause surnombre à **vendre ruches peuplées** Dadant 12 cadres.
S'adresser à M. Didier MOUCHET
18 Chemin de Matti - 74100 Vétraz-Monthoux Tel. : 04 50 87 24 61
E mail : didier-mouchet@orange.fr
Disponible à partir de mai 2018
- **Essaims sur 6 cadres** Dadant avec reine marquée de souche noire de Savoie, de l'année précédente.
S'adresser à Mr Pierre Plantaz
204 avenue des Léchères
74460 Marnaz
tel : 05.50.98.20.25
- **Vends reines souches** sélectionnées et essais sur 5 cadres
Par mail jk_zouave49@orange.fr ou par courrier :
954 Routes de Loisinges
74930 Pers Jussy
- **A réserver pour la fin Avril : Essaims** élevés de souches sélectionnées sur 5 cadres Dadant avec reine marquée, numérotée de l'année 2017, colonies pour production 2018.
S'adresser à Monsieur Philippe BETEMPS
674 A Avenue du Stade 74200 ARMOY
Tél : 04.50.70.59.90 (heures repas entre 19h00 /21h00)
Contact par Email : betemps.ph@orange.fr
- **Reines Noires en ponte**, sélectionnées sur la productivité et la résistance au varroa,
Enlevées ou expédiées d'Avril à septembre,
Appeler aux heures des repas
au 04 50 46 27 28.

Merci d'envoyer vos annonces par e-mail à l'adresse president@syndapi74.fr
Pour plus d'efficacité, elles ne seront pas reconduites tacitement, soyez vigilants et prévenez-moi bien en amont !

DDPP... DÉPART À LA RETRAITE

C'est en décembre que Philippe Van Damme notre Monsieur abeille à la DDPP a pris un nouveau départ, mais il n'abandonne pas tout à fait les abeilles, apiculteur lui-même, il a rejoint l'équipe de TSA nouvellement formés.

Bonne retraite Philippe !

Notre nouveau correspondant abeille à la DDPP est Jean-Michel Pinel.

Nous lui souhaitons bienvenu.





Concours

Palmarès Concours des miels 2017

Haute Montagne Foncé

Médaille d'or

PERNOLLET Michel

Médaille de BRONZE

PLANTAZ Pierre,
BIBOLLET-RUCHE Didier.

Haute Montagne Clair

Médaille d'OR

PLANTAZ Pierre.

Montagne Foncé

Médaille d'OR

LEBIGRE Serge,
MERCIER BOSNY Fabrice,
MAURE Jean-Paul,
PERNOLLET Michel,
ROGAZY Roger,
RODRIGUEZ Sylvie et
Jean-Luc,
LAFFONT Michel.

Médaille d'ARGENT

BAZ Eric,
MAZARD Alain,
MAGNENAT Marie-Pierre,
RODRIGUEZ Sylvie et
Jean-Luc.

Médaille de BRONZE

AVETTAND Roland,
DELAUNAY Jean-Pierre,
NAMBOTIN Laurence,
FAVRE-FÉLIX Jean Pierre.

Plaine foncé

Médaille d'OR

MANGONNEAUX Frédéric,
LORiot Christophe,
BONMARIN Thomas

Médaille d'ARGENT

PHILIPPE-SALADIN Hélène,
RUCHER Ecole du Chablais,
HORVATH Michel

Médaille de BRONZE

BÉTÉMPHS Philippe,
DELACROIX Louis,
HORVATH Michel,
DELAUNAY Jean Pierre,
CHARVEYS Eliane,
DEVAUD Pierre.

Rappel de la classification des différentes catégories

Miel de plaine : Miel récolté jusqu'à 600 mètres d'altitude

Miel de montagne : Miel récolté entre 600 et 1 200 mètres d'altitude

Miel de haute montagne : Miel récolté au-dessus de 1 200 mètres d'altitude

Le concours c'est aussi une analyse de votre miel

En participant au concours, vous recevrez chez vous une analyse physico-chimique (humidité, HMF et couleur) de votre miel effectué par un laboratoire certifié et reconnu au niveau national et européen. Vous pourrez ainsi fournir à vos clients un engagement de transparence et de traçabilité de votre miel.

L'analyse qualitative pollinique n'étant plus subventionnée par l'organisme AgriMer, cette dernière est en option au prix de 25€ adhérents et 30€ non adhérents (cocher la case relative du bon de commande si option choisie).

Commande à renvoyer à :
Madame Sénevat Marylène
33, avenue de Concise
74200 Thonon les Bains
concoursdesmiel@syndapi74.fr
Contact : 06.43.55.36.13
06.20.37.67.91

Concours des miels Savoie Mont-Blanc Inscription 2018

(A remplir très lisiblement en lettres capitales)

Nom : _____ N° de téléphone : _____

Prénom : _____ N° de Portable : _____

Adresse : _____

Adresse Mail : _____

Code postal : _____ N° de rucher : (NAPI/dsv) _____

Adhérent au Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie : Oui Non

Option Analyse qualitative pollinique : Oui Non

Catégorie	
Miel de plaine	
Miel de montagne	
Miel de haute montagne	
Altitude de récolte	
Inférieur à 600 m	
Entre 600 et 1200 m	
Supérieur à 1200 m	

Commune de récolte : _____ Altitude : _____

Signature :

A : _____ Le : _____

L'apiculteur cité ci-dessus atteste avoir pris connaissance du règlement en vigueur.

Les candidats doivent envoyer un échantillon de :

- 2 pots de 250 g minimum dûment identifiés.
- Participation au concours : adhérent 25 €, non-adhérent : 50 €
- Analyse pollinique (facultative) : adhérent 25 €, non-adhérent : 30 €

**TOTAL : chèque de €
à l'ordre du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.**

Ce paiement donne droit à la participation au concours et à l'obtention des résultats d'analyses physico-chimique + pollinique si option choisie.

- Le présent bulletin (ou copie) dûment complété.
- Les échantillons sont à envoyer à l'adresse ci-dessus

Un coffre est à votre disposition à cette même adresse pour y déposer vos échantillons.

**La date de réception des échantillons est fixée au plus tard au :
15 septembre 2018.**

Tous les échantillons reçus après cette date seront exclus.

**L'analyse visuelle de la couleur d'un miel repose à la fois sur des éléments objectifs mais également beaucoup de données subjectives.*

La classification de la couleur des miels est déterminée par le laboratoire d'analyses.

Avis très important

La cotisation au Syndicat est obligatoire pour prétendre bénéficier des services du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

Les indications d'inscription sont exclusivement réservées à l'administration et aux statistiques du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie. Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné au Syndicat d'apiculture. Le destinataire des données est : Madame Marylène Senevat (concours des miels). Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à concoursdesmiel@syndapi74.fr

Le prochain concours 2018 se tiendra le dimanche 25 novembre dans le palais des congrès de Chambéry à l'occasion du Salon Savoir et Terroir. Le miel sera la vedette de ce salon. Pour la détermination des futurs médaillés, les jurés aurons une salle ouverte au public. Les visiteurs pourront ainsi voir comment travaillent ces derniers. Ce sera très médiatique, la presse sera bien sûr invitée ainsi que FR3.

Cet événement mérite donc de connaître un vif succès, il faut donc que le nombre d'échantillons de la Haute-Savoie soit important.



ISNARD

Alp'Abeille

PRESENT A L'ASSEMBLEE GENERALE 2018

Afin de mieux vous servir ...

- Pensez à commander vos formats spéciaux de cire (voirnot, warré, langstroth, layens, ...) avant le 06/04.

☒ **Evitez le suremballage de vos pains de cires brutes (aluminium, cellophane, papier journal, ...)**

☒ **Chaque lot doit être identifié à votre nom, adresse, numéro de téléphone et placé dans un sac fermé.**

- Vous avez également la possibilité de vous regrouper entre apiculteurs pour personnaliser votre lot (minimum 130 Kg)

- Pensez à réserver vos cadres et matériels avant le 06/04 (cadres, ruches, inox, ...)

PORTES OUVERTES le 28/04/2018
SPECIAL ANNIVERSAIRE



ans

*Conférence, promotion,
cadeau, buffet,...*

plus d'info sur : www.alpabeille.com

15 avenue des Génévriers ZI VONGY 74200 Thonon-Les-Bains

Tél: 04.50.26.66.20 - alpabeille@wanadoo.fr



Adhérents
d'associations

REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE LE CRÉDIT MUTUEL
ET MON ASSOCIATION, JE BÉNÉFICIE D'OFFRES
EXCLUSIVES.

- > Des crédits pour tous vos projets
- > Une épargne sûre et disponible
- > Des assurances sur mesure aux options innovantes
- > Des offres pour toute la famille en téléphonie

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

www.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL DE MEYTHET
TÉL. : 0 820 825 490 (0,12 € TTC/MIN)
COURRIEL : 02418@CMSMB.CREDITMUTUEL.FR

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées – 34, rue du Wacken – 67913 Strasbourg Cedex 9. S.A. Coopérative à capital variable – RCS B 588 505 354
N° Orias 07 003 758 (www.orias.fr). Crédit Mutuel Mobile est un service de l'opérateur NRJ Mobile proposé par le Crédit Mutuel. NRJ Mobile – SAS 421 713 892
RCS Paris 12, rue Gaillon - 75107 Paris Cedex 02.